



Distr. générale  
23 avril 2015  
Français  
Original : anglais



## Troisième Conférence internationale sur le financement du développement

Addis-Abeba, 13-16 juillet 2015

### **Synthèse par le Président de l'Assemblée générale des travaux des séances de fond informelles organisées dans le cadre des préparatifs de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement**

**New York, octobre-décembre 2014**

#### **I. Introduction**

1. Dans sa résolution 68/279, l'Assemblée générale a prié le Président de l'Assemblée générale d'établir un programme de travail, notamment d'organiser des séances de fond informelles d'une durée maximale de huit jours ouvrables, consacrées à des domaines thématiques pertinents, qui pourraient être utiles aux préparatifs de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui doit se tenir à Addis-Abeba du 13 au 16 juillet 2015.

2. Tenant compte des vues exprimées pendant la séance d'ouverture du processus préparatoire, le 17 octobre 2014, le Président de l'Assemblée générale, Sam K. Kutesa, a proposé à tous les États Membres, dans la lettre qu'il leur a adressée le 24 octobre 2014, un programme de travail pour ces préparatifs, assorti d'un calendrier pour la tenue des séances de fond informelles.

3. Ces séances sont organisées selon deux grands cycles : le premier sur le thème « Mobilisation et utilisation effective des ressources », du 10 au 13 novembre 2014; le second, sur le thème « Environnement porteur, questions systémiques, activités de suivi et enseignements tirés des partenariats », du 9 au 12 décembre 2014. Ce sont les cofacilitateurs du processus préparatoire, George Wilfred Talbot (Guyana) et Geir O. Pedersen (Norvège) qui ont présidé les travaux.

4. Les séances ont recueilli un vif intérêt de la part des États Membres et suscité une forte participation parmi les représentants des gouvernements, et en particulier des ministères des finances et de la coopération au service du développement, tant pour les pays développés que pour les pays en développement, toutes régions confondues. Les principaux acteurs institutionnels du processus de financement du développement ainsi que les organisations de la société civile et les entités du secteur privé ont pleinement participé à ces travaux et y ont été représentés au plus haut niveau.



5. Conformément au paragraphe 10 de la résolution 68/279, avec l'aide des deux cofacilitateurs et du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, le Président de l'Assemblée générale a établi une synthèse des séances de fond informelles qui servira de contribution aux préparatifs de la Conférence d'Addis-Abeba. On trouvera ci-après le résultat de ses travaux.

## **II. Séance d'ouverture (17 octobre 2014)**

### **Débat liminaire**

6. Lors de la séance, des déclarations liminaires ont été prononcées par le Président de l'Assemblée générale; le Secrétaire général de l'ONU; Tekeda Alemu, Représentant permanent de l'Éthiopie auprès de l'Organisation des Nations Unies, et le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales et Secrétaire général de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement.

7. Dans ses observations liminaires, le Président de l'Assemblée générale a souligné que la réussite du programme de développement pour l'après-2015 dépendrait de la mobilisation de ressources financières auprès de toutes les sources possibles – publiques et privées, nationales et internationales – et du renforcement du partenariat mondial pour le développement. Il a noté que, lors des préparatifs de la Conférence d'Addis-Abeba, il serait fait fond sur le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha sur le financement du développement, les rapports du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable et du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable, ainsi que sur le rapport de synthèse du Secrétaire général sur le programme de développement pour l'après-2015. Il a souhaité un processus préparatoire ouvert à tous, auquel participeraient tous les acteurs concernés, notamment les institutions financières et commerciales, la société civile et le secteur privé. Le Président de l'Assemblée générale a également mis en exergue certains des grands enjeux qu'il faudrait aborder lors de la Conférence et, en particulier, les questions de la mise en œuvre des engagements relatifs à l'aide publique au développement, du renforcement de la mobilisation des ressources internes, du rôle des partenariats entre secteur public et privé, du financement à long terme des infrastructures et de la viabilité de la dette, du commerce international et de la réforme de la gouvernance mondiale et du système financier international.

8. Le Secrétaire général de l'ONU a défini trois priorités pour 2015 : la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, l'adoption d'un programme de développement pour l'après-2015 qui soit porteur de changement et la conclusion d'un réel accord universel sur le climat, en soulignant l'importance essentielle du financement dans les trois cas. Le document final de la Conférence d'Addis-Abeba constituerait un important jalon en vue du sommet sur le programme de développement pour l'après-2015 qui se tiendrait en septembre 2015. Le Secrétaire général a souligné que, si le Consensus de Monterrey constituait un bon point de départ, il importait de relever de nouveaux enjeux, tels que les répercussions de la crise financière, la croissance des pays à revenu intermédiaire ainsi que le surcoût entraîné par l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets. Il a ajouté que le nouveau cadre de financement devrait prendre en compte les trois dimensions du développement durable d'une manière

équilibrée et rechercher la cohérence avec d'autres sources de financement, y compris le financement de l'action climatique. Le Secrétaire général a appelé au respect des engagements déjà pris en ce qui concerne l'aide publique au développement et souligné la nécessité de mobiliser tout l'éventail des sources de financement – nationales et internationales, publiques et privées.

9. M. Alemu a expliqué que le Gouvernement éthiopien était honoré d'accueillir la troisième Conférence internationale sur le financement du développement à Addis-Abeba et qu'il ferait tout en son possible pour en assurer le bon déroulement. Il a insisté sur la nécessité de se doter de moyens de mise en œuvre conséquents pour assurer le succès du sommet sur le programme de développement pour l'après-2015. Il a aussi souligné qu'il fallait pouvoir compter sur une volonté politique forte et d'ambitieux engagements pour mobiliser davantage de ressources et rallier des soutiens financiers en faveur du développement, en ajoutant que l'idée était d'en faire plus qu'à Monterrey.

10. Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a souligné que la Conférence d'Addis-Abeba serait l'occasion d'arrêter un cadre de financement global du développement durable. Il a rappelé les principales questions qui seraient traitées lors de la Conférence, à savoir : a) l'examen de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement; b) l'étude des nouveaux problèmes rencontrés concernant la mobilisation et la bonne utilisation des ressources financières affectées au développement durable; et c) la nécessité de redynamiser le suivi du financement du développement. Il a mis en exergue quelques aspects importants du rapport du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable, qui pourraient être mis à profit à l'occasion de la Conférence. Ainsi, on trouvait dans ce rapport un cadre analytique pour le financement du développement durable, un catalogue de plus de 115 options politiques dans lequel pouvaient puiser les pays, et des suggestions concernant les domaines pour lesquels on pourrait promouvoir le partenariat mondial pour le développement durable. En sa qualité de Secrétaire général de la Conférence, le Secrétaire général adjoint a demandé aux États Membres d'assurer une participation de haut niveau à la Conférence et souhaité que tous les partenaires, notamment les principaux acteurs institutionnels, la société civile et les milieux d'affaires – s'y montrent des plus actifs.

### **Débat de fond**

11. L'ouverture de la séance a été suivie d'un débat de fond, qui a été l'occasion d'entendre un exposé de Mahmoud Mohieldin, Envoyé spécial du Président de la Banque mondiale pour les objectifs du Millénaire pour le développement, le programme de développement pour l'après-2015 et le développement financier, suivi d'un débat général avec les États Membres et les parties prenantes.

12. Dans son exposé, M. Mohieldin a réaffirmé que toutes les sources de financement étaient essentielles pour répondre aux besoins de développement durable. Cela étant, le financement ne saurait suffire à lui seul et devait s'accompagner d'un environnement porteur et d'une coordination efficace sur le terrain. M. Mohieldin a souligné que le volume de l'aide publique au développement avait augmenté et atteint les 130 milliards de dollars en 2013, mais que la part de l'aide revenant aux pays les moins avancés avait de son côté diminué. Il a souhaité que l'aide publique au développement soit mieux ciblée pour

qu'en bénéficient les plus nécessiteux, en soulignant qu'elle jouait aussi un rôle de catalyseur en permettant de mobiliser plus facilement d'autres sources de financement. Il a également insisté sur la nécessité de renforcer l'efficacité du financement public, y compris en ce qui concerne la mobilisation des ressources intérieures et les dépenses publiques. Les banques multilatérales de développement et le Fonds monétaire international (FMI) allaient établir, pour le printemps 2015, la version finale d'un document-cadre sur le financement du développement, qui serait complété par une série de notes ciblant les pays en fonction des circonstances particulières qui étaient les leurs.

13. Lors du débat qui a suivi, les États Membres ont fait part de leurs vues et observations sur le projet de feuille de route pour le processus préparatoire de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement.

14. Si certains États Membres ont souhaité que la structure et des domaines d'intervention du Consensus de Monterrey soient repris, d'autres ont souligné qu'il fallait que le document final de la Conférence aborde de nouvelles questions et prenne compte de tous les flux de capitaux. Des questions précises ont été abordées, telles que les doublons dans l'aide publique au développement et le financement de l'action climatique, la coopération Sud-Sud, les modes de financement mixtes et novateurs ainsi que le commerce et la restructuration de la dette souveraine.

15. Les participants sont convenus de l'importance de l'aide publique au développement. Certains ont estimé que le financement international public, en particulier l'aide publique au développement, devrait être au cœur des préparatifs techniques de la Conférence. D'autres ont souligné qu'il ne fallait pas négliger les autres sources de financement.

16. Plusieurs États Membres ont souligné que le processus préparatoire et le document final de la Conférence devaient dûment tenir compte des besoins des pays connaissant des situations particulières, notamment les pays d'Afrique, les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral.

17. D'aucuns ont relevé la nécessité de mettre en place un mécanisme de suivi solide et efficace. Certains ont souligné qu'il fallait pouvoir compter sur des données et des dispositifs fiables d'application du principe de responsabilité.

### **III. Mobilisation et utilisation effective des ressources (10-13 novembre 2014)**

#### **Séance 1 : « Le contexte mondial » (10 novembre 2014)**

18. Dans son allocution liminaire, l'Administratrice du Programme des Nations Unies pour le développement a souligné les progrès accomplis sur la voie des objectifs du Millénaire pour le développement. Elle a estimé que les objectifs de développement durable devaient être plus ambitieux et porteurs de changement, et viser avant tout l'élimination de la pauvreté, le respect des limites environnementales et l'édification de sociétés pacifiques respectueuses de l'état de droit. Au vu des orientations figurant dans le rapport du Comité intergouvernemental, le financement du développement devrait être replacé dans le prolongement de Monterrey. Il s'agirait notamment d'examiner les progrès accomplis au titre du Consensus de

Monterrey et les mesures prises pour s'attaquer aux nouveaux problèmes, en particulier dans les domaines de l'aide publique au développement et du financement public international, de la mobilisation de fonds privés et de la mobilisation de fonds au service de la résilience par l'amélioration de la gestion des risques, en particulier dans le contexte des changements climatiques et des conflits, de la violence et de l'insécurité.

19. Cette allocution a été suivie d'une table ronde animée par Alexander Trepelkov, Directeur du Bureau du financement du développement du Département des affaires économiques et sociales. Dans ses observations liminaires, M. Trepelkov a évoqué certaines grandes évolutions dans le contexte mondial dont il faudrait tenir compte dans la conception d'un futur cadre de financement pour l'après-2015, y compris l'évolution des rapports de force économiques entre les pays, la prise de conscience des répercussions des changements climatiques sur la prospérité mondiale, la limitation de la croissance par suite de la crise économique et financière mondiale, et le creusement des inégalités entre de nombreux pays et en leur sein.

20. La séance a été l'occasion d'entendre des exposés de Maged Abdelaziz, Secrétaire général adjoint et Conseiller spécial pour l'Afrique; Pablo Fonseca, Secrétaire d'État à la surveillance économique au Ministère des finances du Brésil; Seán Nolan, Directeur adjoint du Département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation du FMI; James Manyika, Directeur (associé principal) au McKinsey Global Institute et Vice-Directeur du President's Global Development Council des États-Unis d'Amérique, et Shari Spiegel, Chef du Service de l'analyse et de l'élaboration des politiques du Bureau du financement du développement du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU.

21. M. Abdelaziz a relevé les progrès accomplis sur la voie des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique sur la base de politiques macroéconomiques et d'une croissance économique saines. Cela étant, il restait encore beaucoup à faire, comme en attestaient les déficits de financement considérables qu'il restait à combler dans les infrastructures et le financement de l'action climatique. Il faudrait pouvoir compter sur un environnement plus favorable, qui favorise la croissance économique et l'investissement, davantage de capacités de mobilisation des ressources internes, une meilleure gestion des ressources naturelles et des opérations de traitement des données plus efficaces. Il faudrait aussi tirer parti du potentiel que représente le commerce, honorer les engagements pris en matière d'aide publique au développement et étudier plus avant les instruments de financement novateurs.

22. M. Fonseca a évoqué les possibilités en matière de financement des infrastructures et les défis à relever dans ce domaine, en citant en exemple un partenariat réussi entre secteurs public et privé au Brésil pour illustrer son propos. Le durcissement de la réglementation mettait les banques dans une situation difficile pour financer les infrastructures, si bien qu'il avait fallu solliciter les marchés de capitaux, ce qui compliquait la gestion des risques. Les investissements des secteurs public et privé pouvaient contribuer à la croissance à long terme tout en comblant les inégalités, ce qui était particulièrement important dans les pays à revenu intermédiaire. Toutefois, il était essentiel de tenir compte des conditions et des contextes propres aux différents pays. Il était difficile de trouver les moyens nécessaires pour effectuer des études de faisabilité, et leur préparation était une

entreprise complexe et de longue haleine, en particulier dans les pays à faible structure institutionnelle.

23. M. Nolan a présenté des données figurant dans le rapport intitulé *Perspectives de l'économie mondiale* pour illustrer certaines des évolutions survenues à l'échelle mondiale depuis 2002. L'Inde et la Chine avaient enregistré des taux de croissance économique très élevés, de même que certains pays à faible revenu. Parallèlement, ces taux étaient faibles dans les pays à haut revenu, en particulier depuis la crise financière de 2008. L'intégration de l'économie mondiale s'était poursuivie et les flux de capitaux privés destinés aux pays en développement avaient considérablement augmenté, en dépit d'un certain tarissement observé au cours de la crise financière. Les ratios dette/produit intérieur brut (PIB) avaient baissé tandis que les recettes publiques avaient augmenté. Les pays en développement, et plus particulièrement les marchés émergents, pouvaient désormais accéder aux marchés des capitaux privés moyennant des taux plus intéressants qu'ils ne l'auraient fait 15 ans plus tôt. Toutefois, il était peu probable, à court terme, de retrouver des taux de croissance élevés, même si les perspectives n'étaient pas aussi sombres pour les pays à faible revenu.

24. M. Manyika a examiné les grandes tendances mondiales dans les domaines de la technologie et de l'innovation. Dans un contexte de prospérité grandissante, on devrait compter plus de 2 milliards de consommateurs additionnels en 2025, phénomène qui devrait s'accompagner de la diffusion de la technologie. Déjà, la part d'Internet dans le PIB était supérieure à celle de nombreux autres secteurs, tels que l'agriculture, bien qu'un large fossé subsiste entre pays développés et pays émergents. Parallèlement à la diffusion de la technologie, il fallait s'attendre à un glissement du poids économique depuis l'Ouest vers l'Est et le Sud, et à une plus large urbanisation. Les flux mondiaux de biens, de services et de capitaux devraient au moins doubler d'ici à 2025. Les flux à forte intensité de savoir prenaient le pas sur les flux à forte intensité de main-d'œuvre ou de capitaux. Il faudrait donc assurer une croissance sans exclusive et créer des emplois tout en gérant la pression s'exerçant sur les ressources.

25. M<sup>me</sup> Spiegel a parlé de l'évolution des flux financiers depuis 2002. Les flux de capitaux dans leur ensemble avaient augmenté, mais l'aide publique au développement fournie aux pays les moins avancés était en baisse. Les capitaux privés n'étaient pas dirigés vers les pays et les secteurs qui en avaient le plus besoin. Ces flux étaient souvent extrêmement instables et trahissaient une approche à court terme. En particulier, les investisseurs institutionnels, souvent considérés comme une solution de financement à long terme, avaient généralement recours, pour placer leur argent, à des intermédiaires ayant des motivations à court terme. Il fallait donc que les politiques publiques soient propres à stimuler l'investissement à long terme. Panacher les sources de financement publiques et privées pourrait être un élément de solution pour certains pays ou secteurs mais les pays les plus démunis n'avaient la plupart du temps pas les moyens de mettre en place et de gérer ce type de partenariats.

### **Débat**

26. Les États Membres ont fait observer que le document final de la Conférence d'Addis-Abeba devait faire fond sur les résultats des Conférences de Monterrey et de Doha et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, et

constituer le cadre de financement du programme de développement pour l'après-2015. Ils sont convenus de la nécessité de mettre en place un cadre de financement modernisé, tenant compte de l'évolution du contexte mondial et régional – comme par exemple la nouvelle polarisation économique – qui prendrait pleinement en considération le développement dans ses trois dimensions, économique, environnementale et sociale.

27. L'élimination de la pauvreté a été considérée comme l'objectif central de la Conférence. D'aucuns ont souligné l'importance du rôle de l'aide publique au développement et d'autres capitaux publics internationaux, en particulier pour les pays les moins avancés. Les pays donateurs ont été invités à honorer les engagements qu'ils avaient pris. Certains États Membres ont souligné que la coopération Sud-Sud devait être considérée comme venant compléter la coopération Nord-Sud, et non s'y substituer.

28. Comme on s'attend à ce que le programme de développement durable soit plus ambitieux que les objectifs du Millénaire pour le développement, certains États Membres ont estimé que les pays les moins avancés auraient besoin de ressources supplémentaires. On a notamment proposé d'affecter 50 % de l'aide publique au développement aux pays les moins avancés et de leur assurer un accès aux marchés en franchise de droits et hors contingent.

29. Plusieurs États Membres se sont interrogés sur les réformes à apporter au système financier international et à la gouvernance internationale, notamment pour assurer une plus grande participation des pays en développement et mettre en place un mécanisme de restructuration de la dette.

30. Les représentants de la société civile ont relevé certains problèmes majeurs, et notamment la mobilisation des ressources requises pour financer un vaste programme de développement durable, la lutte contre les conséquences de la crise financière et les mesures à prendre pour remédier aux inégalités, en appelant l'attention dans ce contexte sur des questions telles que l'insuffisance des recettes fiscales, le non-respect des engagements relatifs à l'aide publique au développement et les difficultés rencontrées pour panacher financement public et financement privé. D'aucuns ont également souhaité que soient prises en compte les questions de gouvernance dans le système financier international et que soient mis en place un cadre juridique pour la dette et une instance fiscale universelle.

31. Les représentants du secteur privé ont estimé qu'il faudrait mettre en place des mécanismes de financement spécifiquement adaptés aux municipalités ainsi que procéder à un examen des cadres institutionnels et réglementaires pour pouvoir mieux atténuer les risques.

## **Séance 2 : « Mobiliser des ressources nationales en faveur du développement durable » (11 novembre 2014)**

32. Lors d'un exposé, Atul Kohli de l'Université de Princeton a souligné que, s'il était important d'instaurer un cadre porteur à l'échelle mondiale, le développement restait avant tout l'affaire des pays. Jamais dans l'histoire un pays ne s'était industrialisé ou développé sans que l'État ait joué un rôle actif ou seulement grâce à des ressources étrangères. Comme le montrait l'exemple des pays d'Asie, il fallait, pour se développer : une augmentation des taux d'épargne intérieure; un abaissement de la dette extérieure; une diversification de l'investissement étranger direct;

une diversification de l'économie, accompagnée d'une augmentation des exportations de produits manufacturés; et une réduction des inégalités.

33. Cette présentation a été suivie d'une table ronde avec Benedict Clements, Chef de Division du Département des finances publiques du FMI; Luis Maria Capellano, Sous-Secrétaire chargé des recettes publiques du Ministère de l'économie et des finances de l'Argentine; et Pekka Ruuhonen, Directeur général de l'Administration fiscale de Finlande. M. Alvin Mosioma, Directeur du Réseau pour la justice fiscale-Afrique, a animé le débat.

34. M. Clements a signalé que si, au cours des deux dernières décennies, la part des recettes fiscales dans le PIB avait généralement augmenté dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, elle y était encore sensiblement plus faible que dans les pays à haut revenu. Dans les pays en développement, le produit de la TVA avait augmenté davantage que les recettes tirées de l'impôt sur le revenu des sociétés ou des personnes, tandis que les recettes douanières avaient diminué. En outre, les pays en développement avaient beaucoup de mal à se prémunir contre l'érosion de la base d'imposition des sociétés et le transfert des bénéficiaires. On pouvait dégager six priorités : renforcer les administrations fiscales; mettre en place des impôts fonciers et des impôts sur le revenu efficaces; éliminer les possibilités d'évasion internationale et supprimer incitations fiscales qui n'ont pas lieu d'être; mettre en place des régimes efficaces d'imposition des industries extractives; fixer des prix de l'énergie tenant compte des dégâts causés à l'environnement, et renforcer l'échange de données d'expérience et la coopération.

35. M. Capellano a relevé le rôle clef joué par le Gouvernement argentin et les défis auxquels il devait faire face à l'heure actuelle pour mobiliser des ressources et les affecter efficacement. Il a souligné combien étaient importants les instruments fiscaux pour appuyer des objectifs multiples comme la croissance économique, le développement durable et la redistribution équitable des ressources. Il a également donné des exemples de mesures fiscales prises en Argentine, notamment des exonérations et une réduction des taux grevant les biens et les services essentiels ainsi que l'application de taux progressifs en ce qui concerne l'impôt foncier et l'impôt sur le revenu, de même que l'adoption de mesures incitatives spéciales pour promouvoir les investissements, la recherche et l'emploi. M. Capellano a indiqué que l'Argentine était très attachée à la lutte contre l'évasion fiscale à l'échelle internationale et il a souligné qu'il importait de promouvoir la coopération internationale et les investissements dans les domaines des technologies de l'information et des ressources humaines pour renforcer les capacités des administrations fiscales nationales.

36. M. Ruuhonen a évoqué l'expérience acquise par la Finlande en matière de perception d'impôts, en insistant sur le rôle joué par l'Administration fiscale nationale pour faire respecter la loi. Le taux de non-recouvrement, a-t-il fait observer, pouvait représenter jusqu'à 45 % du total des recettes fiscales prévues si les administrations n'étaient pas vigilantes, mais il pouvait aussi être ramené à 5 %, voire à 3 %, comme c'était le cas en Finlande. Si la Finlande était dans une grande mesure parvenue, avec le temps, à faire respecter la réglementation fiscale, c'était grâce à la confiance que l'administration fiscale inspirait aux contribuables, en raison de son efficacité toujours plus grande, de la numérisation des services, et de l'élargissement de l'accès des contribuables aux services et à d'autres formes d'aide, avec notamment des déclarations fiscales préremplies.



37. Évoquant les exposés précédents, M. Mosioma a souligné qu'il était généralement admis que la fiscalité était la source la plus importante et la plus fiable de financement du développement durable. Il a prévenu que, lors de la mise en œuvre de réformes fiscales visant à augmenter les ressources publiques nationales et à réduire les inégalités, il conviendrait d'analyser et de surveiller de très près les incidences des mesures prises en termes de répartition, notamment dans le domaine des taxes à la consommation, qui pourraient avoir des effets régressifs préjudiciables. Il importait d'élargir l'assiette de l'impôt, de lutter contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert des bénéfices, et de renforcer la transparence fiscale. Il fallait aussi étudier la pertinence des mesures d'incitation fiscale dans leur ensemble, qui ne présentaient peut-être que peu d'avantages réels. M. Mosioma a préconisé un renforcement de la coopération internationale en matière fiscale ainsi que la création, sous l'égide de l'ONU, d'un nouvel organe intergouvernemental qui serait chargé de diriger un processus sans exclusive de réforme des règles fiscales internationales.

### **Débat**

38. Les participants se sont notamment interrogés sur l'efficacité des bureaucraties et de l'administration fiscale, et sur les initiatives de renforcement des capacités qui étaient souhaitables. Certains ont estimé qu'il fallait instaurer un climat de confiance en faisant œuvre d'information et en instillant le sens du devoir plutôt que se borner à opérer des réformes et ne considérer que l'efficacité administrative et le respect des lois. D'autres ont souhaité qu'une part plus importante de l'aide publique au développement soit consacrée au renforcement des capacités des administrations fiscales.

39. Certains ont estimé que des politiques de redistribution visant à réduire les inégalités devraient être à la base de toute réforme fiscale axée sur le développement. Si plusieurs intervenants ont préconisé l'adoption de taxes à la consommation, d'autres ont répliqué que celles-ci auraient des effets régressifs. On a également abordé la question des incidences possibles de l'imposition sur les droits des femmes et l'égalité des sexes.

40. On a également insisté sur la nécessité de lutter contre la concurrence fiscale, dont les effets étaient préjudiciables. Certains ont souligné que les exonérations fiscales temporaires et les mesures d'incitation fiscale n'étaient pas très efficaces pour attirer l'investissement étranger. D'autres ont jugé le bilan mitigé, en soulignant qu'une bonne gouvernance était une condition préalable pour attirer des investissements au moyen de mesures d'incitation fiscale. D'autres encore ont suggéré de fixer des seuils minima pour l'impôt sur les sociétés et de promouvoir la coopération régionale en rapport à la définition des taux d'imposition.

41. La lutte contre les mouvements illégaux de capitaux a également constitué un important sujet de discussion, l'accent étant mis sur l'évasion fiscale et les stratégies d'évitement fiscal des entreprises par érosion de la base d'imposition et transfert des bénéfices. Pour certains intervenants, les pays en développement devraient avoir à cœur, en priorité, de renforcer la transparence fiscale et d'instaurer des mécanismes d'échange de renseignements en la matière pour éviter les pertes de recettes fiscales. Il a aussi été jugé essentiel de renforcer la coopération internationale en matière fiscale pour appuyer des processus participatifs et ouverts à tous permettant de mettre en œuvre des approches mieux axées sur le

développement. D'aucuns ont déploré la lenteur des progrès au chapitre de la restitution des avoirs volés.

42. Certains intervenants ont estimé que les pays en situation particulière, dont les petits États insulaires en développement, ne pouvaient répondre à leurs priorités en matière de développement par la seule mobilisation des ressources nationales. Compte tenu des facteurs économiques prévalant dans ces pays, comme la pénurie de ressources, l'augmentation du coût des effets néfastes des changements climatiques, la montée du niveau des mers et les catastrophes naturelles à répétition dont ils étaient le théâtre, il fallait leur verser une aide publique au développement plus importante et mieux ciblée, et élargir leur accès aux marchés et aux financements.

### **Séance 3 : « Prise en compte de critères de développement durable et utilisation efficace des finances publiques » (11 novembre 2014)**

43. Les débats ont été animés par Mansur Muhtar, Coprésident du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable. Ils ont été l'occasion d'entendre des exposés de Benedict Clements, Chef de Division du Département des finances publiques du FMI; Vinicius Pinheiro, Directeur adjoint du Bureau de l'Organisation internationale du Travail pour les Nations Unies; William Dorotinsky, Directeur par intérim de la Section de la gouvernance et de la gestion du secteur public de la Banque mondiale; Yoganath Sharma Poudel, Sous-Secrétaire au Ministère des finances du Népal; Rainer Kattel, professeur en politiques de l'innovation et gouvernance des technologies à l'Université des technologies de Tallinn; et Claire Schouten, de l'International Budget Partnership.

44. M. Clements a présenté une étude du FMI, d'où il ressortait que le volume mondial des subventions énergétiques s'élevait à quelque 2 trillions de dollars des États-Unis, dont quelque 500 milliards en subventions avant impôts. Pour réussir, une réforme des subventions devait, comme le montrait une étude de 22 pays, prévoir un plan global de réforme assorti d'objectifs clairs à long terme; une stratégie de communication tous azimuts; un calendrier échelonné d'introduction des réformes; une augmentation de la rentabilité des entreprises publiques, notamment par l'amélioration de la perception des factures d'énergie; des mesures d'atténuation des risques ciblées de manière à protéger les pauvres et visant en priorité les transferts de fonds; et une dépolitisation de la fixation des prix.

45. Pour M. Pinheiro, la crise financière avait montré que les effets anticycliques bénéfiques des programmes de protection sociale étaient considérables puisqu'ils soutenaient la demande et la reprise globales. En outre, ces programmes s'auto-amortissaient du fait des effets multiplicateurs élevés des dépenses consenties. Le principal obstacle en la matière était un manque de volonté politique. S'il n'y avait pas de solution miracle pour résoudre les problèmes de financement, on pouvait toutefois y contribuer en mobilisant les ressources nationales, réorientant les dépenses, recherchant des gains d'efficacité, recourant aux ressources internationales, et procédant à un allègement et une restructuration de la dette.

46. M. Dorotinsky a évoqué la corrélation observée entre bonne gouvernance et croissance, en insistant par ailleurs sur les effets perniciox de la corruption sur la prestation de services et les investissements privés. La Banque mondiale mettait l'accent non seulement sur les interventions techniques, mais également, à plus grande échelle, sur la gouvernance et la lutte contre la corruption, avec la participation des citoyens, du secteur privé et des gouvernements. L'intervenant a cité

des exemples de réussite dans le domaine des services grâce, notamment, à l'application des principes de participation et de transparence. Il a également souligné l'importance du paysage politique et d'une gouvernance aux plus hauts niveaux.

47. Soulevant la question d'une budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes, M. Poudel a mentionné les politiques et programmes en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes mis en œuvre au Népal. À l'avenir, il faudrait introduire une nouvelle constitution tenant compte de l'égalité des sexes et un programme d'amélioration de l'efficacité de l'aide prévoyant des crédits en faveur des femmes. Il conviendrait également d'adopter des mesures de protection sociale ciblant les femmes et de remédier au problème de la piètre participation des femmes à l'économie.

48. M. Kattel a évoqué la question des marchés publics en tant que source de financement du développement. Il a souligné l'importance du financement public du développement par l'innovation. À cet égard, les marchés publics constituaient une source de financement importante pour le secteur privé et un vecteur de diffusion des technologies. Il a appelé l'attention sur deux types d'innovations en la matière : la création de nouvelles solutions technologiques, qui donnaient naissance à de nouveaux marchés; et la diffusion des solutions technologiques, nouvelles ou non, qui permettait d'enrichir les marchés et d'augmenter la compétitivité. Dans l'un ou l'autre cas, les gouvernements devraient renforcer leurs capacités et leurs compétences dans le domaine des marchés publics, notamment en employant du personnel qualifié à des fins de planification et d'évaluation.

49. M<sup>me</sup> Schouten a évoqué les questions de la transparence budgétaire et de la participation des citoyens. À ce titre, elle a recommandé que les recettes publiques, l'aide et les dépenses ciblant chacun des objectifs de développement soient parfaitement transparentes; que les gouvernements créent des mécanismes permettant la participation des citoyens à l'établissement des budgets; et que les dépenses affectées par l'État à chacun des objectifs de développement durable fassent l'objet d'un suivi dans le cadre des moyens dits de mise en œuvre. Pour ce faire, il importait de définir la marche à suivre afin d'assurer, aux niveaux mondial et national, le suivi des dépenses publiques consacrées à chaque objectif.

## **Débat**

50. Le débat a tourné autour de deux grands thèmes : les moyens de faire en sorte que les fonds publics soient dépensés plus efficacement et la nécessité de mieux cibler les groupes de population défavorisés. Les technologies pouvaient jeter des ponts entre les informations disponibles et les politiques nécessaires concernant les transferts de fonds, l'éducation, l'alimentation et la santé. L'assistance technique et l'échange d'informations entre pays étaient également essentiels.

51. Les subventions autres que celles accordées pour les combustibles fossiles ont également fait l'objet d'un débat. Les orateurs ont souhaité en la matière voir adoptée une approche concrète, optant généralement pour des subventions ciblées, et estimé que les ressources devraient permettre en priorité l'accès aux services de base.

52. Plusieurs intervenants se sont interrogés sur les répercussions des fuites de capitaux facilitées par la corruption sur les dépenses effectives. En effet, la corruption et le manque de transparence pouvaient parfois entraver les activités de passation de marchés. Il fallait toutefois se garder d'exclure du système les

entreprises nationales en leur imposant, dans le cadre d'une politique de lutte contre la corruption, des conditions de participation trop strictes.

53. Au cours du débat sur la protection sociale minimale, d'aucuns ont proposé d'astreindre les entreprises à respecter leurs obligations en matière de sécurité sociale pour pouvoir participer aux adjudications de marchés publics. Il a également été proposé que tous les gouvernements s'engagent à consacrer une enveloppe minimale aux services sociaux, dont le montant serait établi en fonction du niveau de revenus de chaque pays.

54. Les participants ont estimé important de promouvoir la gouvernance nationale et la transparence en renforçant l'action des institutions supérieures de contrôle des finances publiques. Il a été suggéré d'obliger toutes les entreprises à énumérer, dans leur déclaration de situation financière, tous les montants versés à l'État. Il a également été suggéré que les gouvernements publient les documents dont ils disposaient déjà, tels que budgets et contrats d'achat, afin d'augmenter la transparence et le respect du principe de responsabilité.

#### **Séance 4 : « Aide publique au développement et efficacité de l'aide » (12 novembre 2014)**

55. Dans ses remarques liminaires, Amar Bhattacharya, maître de recherche à la Brookings Institution, a noté les importants progrès accomplis dans le domaine de la finance publique internationale depuis la Conférence de Monterrey, tout en soulignant que le contexte avait considérablement évolué. Il a indiqué que du côté de l'offre, les difficultés budgétaires des pays donateurs s'étaient soldées par une diminution de l'aide publique au développement, tandis que les autres ressources gagnaient en importance. Pour ce qui était de la demande, 80 % de la population totale des pays en développement vivait dans des pays à revenu intermédiaire, ce qui entraînait de nouveaux besoins en matière d'aide publique.

56. Au cours de cette séance sont intervenus Erik Solheim, Président du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques; Harpinder Collacott, Directrice du pôle Engagement and Impact chez Development Initiatives; David Roodman, consultant en politiques publiques; Dorothy Mwanyika, Secrétaire générale adjointe du Ministère tanzanien des finances; Vitalice Meja, Coordinateur chez Reality of Aid Africa Network; et Smita Nakhoda, chercheur à l'Overseas Development Institute.

57. M. Solheim est revenu sur les grandes réussites de ces dernières décennies en matière de développement. Il a également indiqué que les ressources étaient suffisantes pour répondre aux besoins en financement, mais que l'aide publique au développement continuerait de jouer un rôle important. Il a mis en exergue quatre domaines dans lesquels la Conférence pouvait modifier la donne : l'augmentation de l'aide publique au développement, en particulier à destination des pays les moins avancés; la mobilisation des ressources intérieures, à la fois grâce à une répartition plus judicieuse de l'aide et à une lutte contre les flux illicites; le renforcement des mesures d'incitation à l'investissement privé dans les pays en développement; et une utilisation plus pertinente et plus efficace de l'aide publique au développement. Il a également évoqué les efforts déployés pour moderniser la définition de l'aide publique au développement au sein du Comité d'aide au développement, en saluant à la fois la transparence du procédé et l'engagement qui avait été pris de ne pas gonfler artificiellement les chiffres.

58. M<sup>me</sup> Collacott a souligné l'importance du rôle de l'aide publique au développement dans la lutte contre la pauvreté. Elle a relevé que 83 % des plus démunis vivaient dans des pays qui pâtissaient à la fois de capacités très limitées de mobilisation des ressources publiques intérieures et de plus faibles projections de croissance. Pour ces raisons, l'aide devait aller là où vivaient les plus pauvres. Si l'aide publique au développement ciblait mieux la pauvreté que d'autres flux, des progrès s'imposaient encore dans ce domaine.

59. M. Roodman estimait que pour édifier un monde multipolaire, il fallait s'attaquer conjointement aux grands défis mondiaux, et donc replacer la question de l'aide dans le contexte plus large des échanges commerciaux, des flux migratoires et des autres politiques générales qui influent sur le développement. Il a également indiqué que certains types d'aide, comme l'aide sanitaire et les dons directs, avaient apporté la preuve de leur efficacité. Ces réussites seraient cruciales pour susciter et maintenir une volonté politique en faveur de l'aide publique au développement.

60. M<sup>me</sup> Mwanyika a salué le rôle important que l'aide publique au développement avait joué en République-Unie de Tanzanie. Le pays avait opté pour un soutien budgétaire, modalité qui avait facilité l'utilisation de l'aide conformément aux priorités nationales et sous le contrôle du Parlement. Elle ne pouvait donc que déplorer la perte d'intérêt des donateurs pour le soutien budgétaire. Pour rendre l'aide publique plus efficace, il fallait que ses flux soient plus prévisibles et que les systèmes nationaux et les mécanismes de responsabilité mutuelle soient davantage mis à contribution.

61. M. Meja a souligné combien il importait que les pays développés consacrent 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide publique au développement et appelé à la mise en place d'un mécanisme contraignant pour atteindre cet objectif. Il a également indiqué que beaucoup de pays à revenu intermédiaire avaient toujours recours à cette aide pour financer certains de leurs besoins. Il a insisté sur l'importance des principes consacrés dans le Partenariat de Busan pour une coopération efficace, en particulier ceux de l'appropriation démocratique et de la participation de tous les acteurs. Il a rappelé que des instances comme le Forum pour la coopération en matière de développement étaient en mesure de faire collaborer tous les acteurs, sans exclusion.

62. M<sup>me</sup> Nakhooda a souligné que les populations les plus pauvres étaient concentrées dans les pays les plus vulnérables au changement climatique. Pour faire face à ces difficultés, les pays en développement devaient bénéficier de financements publics internationaux, conformément aux engagements pris au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques mais ces ressources étaient puisées dans les mêmes réserves que pour le financement du développement. L'aide publique au développement jouait un rôle important dans l'octroi de fonds de démarrage rapide, l'aide liée au changement climatique ayant rapidement augmenté. Ces points de chevauchement avaient des conséquences en termes d'allocation des ressources, l'aide liée au changement climatique allant davantage aux pays à revenu intermédiaire et à la région Asie-Pacifique.

### **Débat**

63. De nombreuses délégations ont rappelé que les engagements pris en matière d'aide publique au développement devaient être respectés, certaines appelant de leurs vœux des calendriers précis et concrets. Il fallait aussi augmenter les montants

de l'aide publique au développement compte tenu de la multiplication des flux de fonds publics internationaux consacrés à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets dans les pays en développement, qui étaient en grande partie comptabilisés comme aide publique au développement et risquaient donc de détourner cette dernière des pays les moins avancés.

64. Des délégations ont également dit souhaiter que l'efficacité de l'aide publique au développement soit renforcée, par exemple en rendant cette aide plus prévisible et plus flexible, en la déliant et en ayant davantage recours au soutien budgétaire.

65. Différents points de vue ont été défendus s'agissant de la meilleure manière de répartir l'aide publique au développement. On s'accordait généralement pour dire que la pauvreté devrait être le premier critère d'attribution. Certains souhaitaient que l'aide publique vienne renforcer les capacités de mobilisation des ressources intérieures quand d'autres ont souligné que, pour bien des pays, la possibilité de lever des fonds par l'impôt resterait très limitée.

66. De nombreux intervenants étaient d'accord pour dire que l'aide publique au développement devait mettre davantage l'accent sur les pays les moins avancés et sur les autres pays vulnérables et que la tendance à la baisse de l'aide apportée aux pays les moins avancés devait être inversée. Il a été proposé de consacrer 50 % du total de l'aide publique au développement aux pays les moins avancés. D'autres intervenants ont dit craindre que les classifications et les répartitions exclusivement fondées sur le revenu par habitant ne tiennent pas compte d'autres réalités telles que les faiblesses structurelles des pays, et ils ont souligné que bien des pays à revenu intermédiaire avaient toujours besoin d'une aide publique au développement.

67. Plusieurs questions ont été soulevées au sujet des initiatives du Comité d'aide au développement visant à moderniser le concept d'aide publique au développement. Les intervenants ont fait part de leur préoccupation quant à la manière dont les taux préférentiels étaient calculés et estimaient que le fait de prendre en compte les risques-pays dans la nouvelle méthode de calcul proposée pouvait entraîner une hausse des taux d'intérêt des prêts accordés aux pays menacés par le surendettement.

**Séance 5 : « Autres sources de financement public international : prêts à taux préférentiels, sources de financement novatrices, coopération Sud-Sud et coopération triangulaire » (12 novembre 2014)**

*Table ronde 1 : « Mobiliser d'autres sources de financement public international »*

68. Dans ses remarques liminaires, Amar Bhattacharya, maître de recherche à la Brookings Institution, a indiqué que d'importantes ressources supplémentaires pouvaient être mobilisées et que des financements pouvaient être recueillis auprès des banques multilatérales de développement.

69. Se sont exprimés Joachim von Amsberg, Vice-Président du pôle Financement du développement de la Banque mondiale; Gargee Ghosh, Directeur du pôle Orientation et financement du développement de la Fondation Bill et Melinda Gates; Rodney Schmidt, consultant en politiques générales et évaluations.

70. M. von Amsberg a salué le rôle joué par les banques multilatérales de développement qui utilisaient les ressources publiques pour lever des volumes

importants de fonds privés dans le but de faciliter les investissements nécessaires au développement durable. Dans un souci d'efficacité et d'équité, la majeure partie des prêts à taux préférentiel devaient être octroyés aux pays les plus pauvres et destinés à l'investissement dans les biens publics. Il était par ailleurs prévu d'améliorer encore les retombées des prêts de la Banque mondiale, en insistant sur leur effet de levier et en mettant à profit les prêts à taux préférentiels.

71. M<sup>me</sup> Ghosh estimait possible de débloquer d'importantes ressources supplémentaires en faveur du développement en mettant en œuvre un certain nombre de nouvelles mesures, et notamment en orientant l'aide publique au développement vers les pays les plus pauvres aux fins du développement humain de base; en accordant des prêts à taux préférentiels plus nombreux aux pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure); en faisant en sorte que l'aide aux pays en développement atteigne un coefficient de pression fiscale de 20 %; en encourageant davantage les financements privés à titre gracieux ou à des conditions préférentielles pour combler les déficits restants; et en finançant les investissements dans la recherche et le développement à grande échelle.

72. M. Schmidt a insisté sur les possibilités qu'offraient les nouveaux mécanismes de financement du développement, comme la taxe sur les transactions financières, destinée à récolter des ressources aux fins du développement durable. Cette mesure, qui devait entrer en vigueur en 2016 dans 11 pays européens, pourrait générer d'après les estimations 45 milliards de dollars par an, et 75 milliards de dollars si elle était étendue à l'ensemble de l'Union européenne. Il n'avait toutefois pas encore été décidé d'allouer ces ressources au développement. Une taxe sur le carbone constituait un autre moyen de mobiliser d'importantes ressources à destination du développement durable.

73. Lors du débat qui a suivi, les délégations ont salué les efforts déployés par le Groupe pilote sur les financements innovants pour le développement pour trouver d'autres ressources que l'aide publique au développement en louant sa volonté de contribuer activement à l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015.

74. Certaines délégations ont indiqué que les prêts à taux préférentiels pouvaient contribuer aux crises d'endettement et que l'Association internationale de développement de la Banque mondiale avait décidé de ne plus octroyer que des dons aux pays les plus endettés.

#### *Table ronde 2 : coopération Sud-Sud et coopération triangulaire*

75. Dans ses remarques liminaires, le Directeur du Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination Navid Hanif a noté que, d'après les estimations, la coopération Sud-Sud, sous la forme de prêts, de dons et de coopération technique, avait été en 2011 d'un montant de 16 milliards à 19 milliards de dollars. Cette coopération se caractérisait principalement par sa prévisibilité, sa rapidité et le fait qu'elle était déterminée par la demande.

76. Ont participé Sachin Chaturvedi, Directeur général du Système de recherche et d'information pour les pays en développement (New Delhi); Hazem Fahmy, Secrétaire général de l'Agence égyptienne de partenariat pour le développement; Admasu Nebebe, Directeur du Directeurat des organismes des Nations Unies et de la coopération économique régionale au sein du Ministère éthiopien des finances et du

développement; et Cosmas Gitta, Directeur assistant du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud.

77. M. Chaturvedi a parlé des nouvelles institutions que les pays du Sud étaient en train de mettre en place pour pouvoir répondre à leurs besoins, telles que la Nouvelle Banque de développement, la Banque asiatique d'investissement pour l'infrastructure et des fonds de réserve comme l'Initiative de Chiang Mai. Ces initiatives régionales permettaient de préserver les intérêts économiques des pays du Sud.

78. M. Nebebe a salué les bons résultats donnés par la coopération Sud-Sud en l'Éthiopie, en particulier en ce qui concerne l'investissement dans l'infrastructure. L'aide publique au développement apportait une contribution essentielle à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, mais en général elle ne portait pas autant sur la mobilisation des ressources intérieures, le commerce et l'investissement. La coopération Sud-Sud venait compléter efficacement la coopération Nord-Sud et jouait un rôle primordial dans le partage du savoir et le transfert de technologie.

79. M. Fahmy a présenté les mécanismes de coopération au service du développement qui étaient en place en Égypte. Le pays disposait de deux fonds de coopération technique et avait récemment créé une Agence de partenariat pour le développement. M. Fahmy a cité plusieurs exemples concrets de partenariat, notamment dans les domaines de l'éducation et de la santé.

80. M. Gitta a souligné le rôle que jouaient les organismes du système des Nations Unies dans la facilitation de la coopération Sud-Sud, notamment en ce qui concerne la diffusion des connaissances et des enseignements tirés de l'expérience, l'appui aux initiatives de coopération régionale et aux formes nouvelles et hybrides de financement et la mobilisation du secteur privé et des organisations philanthropiques.

81. Lors du débat qui a suivi, plusieurs délégations ont témoigné des bénéfices que leurs pays avaient tirés des programmes de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire et fait le récit d'expériences réussies. Les délégations s'accordaient également à dire que la coopération Sud-Sud venait plutôt compléter la coopération Nord-Sud en matière de développement que la remplacer. Beaucoup estimaient en outre que les donateurs traditionnels pouvaient appuyer la coopération Sud-Sud, par exemple dans les domaines de la transmission du savoir et du transfert de technologie, et en débloquant des ressources qui faciliteraient le partage des connaissances dans le Sud. Les intervenants souhaitaient que les organismes des Nations Unies appuient davantage la coopération Sud-Sud et qu'ils y aient systématiquement recours.

**Séance 6 : « Étude des liens existants entre le développement du secteur financier, l'ouverture financière et la stabilité financière »  
(13 novembre 2014)**

82. Dans ses remarques liminaires, Marilou Uy, Directrice exécutive du Secrétariat du Groupe des Vingt-Quatre, a souligné qu'il importait que le secteur financier contribue à l'économie réelle. Elle a encouragé les intervenants à étudier les différents aspects du développement du secteur financier ainsi que ce qui les reliaient entre eux.

83. Sont intervenus Leora Klapper, économiste principale au sein de l'équipe de recherche sur la finance et le secteur privé du Groupe de recherche sur le



développement de la Banque mondiale; Claire Walsh, Directrice des politiques générales au sein du laboratoire J-PAL du Massachusetts Institute of Technology; Chuchi Fonacier, Directrice générale de la Banque centrale des Philippines; Peter Graves, Premier Vice-président du Conseil mondial des coopératives d'épargne et de crédit; Dilip Ratha, Directeur du département des migrations et des envois de fonds de la Banque mondiale; et Henri Dommel, Directeur du département de la finance accessible à tous du Fonds d'équipement des Nations Unies.

84. M<sup>me</sup> Klapper a insisté sur quatre des objectifs qui devaient être poursuivis dans le cadre du développement du secteur financier : la densité des circuits financiers (mesurée par le ratio crédits privés/PIB), l'accès aux services financiers, l'efficacité de l'intermédiation du crédit et la stabilité financière. Les gouvernements devaient contribuer à la protection des consommateurs et à l'instauration de cadres réglementaires propices à la stabilité financière. Selon des chiffres récemment publiés par la Banque mondiale, 2,5 milliards de personnes, en majorité des femmes, ne disposaient toujours pas de compte bancaire. Les nouvelles technologies pouvaient permettre de promouvoir l'ouverture financière et les responsables de la réglementation devaient encourager l'innovation et ouvrir la concurrence à d'autres acteurs tels que les banques sans succursale.

85. M<sup>me</sup> Walsh a présenté les résultats d'essais randomisés contrôlés sur l'ouverture financière, en particulier en ce qui concerne le microcrédit et la micro-épargne. D'après les conclusions de huit évaluations réalisées dans sept pays, les microcrédits n'avaient pas d'incidence probante sur les revenus et n'avaient que des effets très limités sur l'investissement des entreprises, mais ils aidaient ceux qui les contractaient en facilitant leur consommation et en leur permettant de faire face aux risques et aux imprévus. Ils avaient en outre des retombées positives en termes de nutrition, d'autonomisation des femmes et de qualité de vie. Bien que l'échantillon retenu ne concernait qu'un petit nombre d'utilisateurs actifs, les chiffres montraient que la micro-épargne avait en revanche des effets bénéfiques en termes d'actifs et de revenus.

86. M<sup>me</sup> Fonacier a partagé les enseignements tirés de la stratégie d'ouverture financière mise en œuvre aux Philippines. Le défi était colossal puisque 37 % des communes étaient dépourvues d'agence bancaire et que les services étaient concentrés dans les zones à haut revenu. Il était à cet égard impératif de pouvoir bénéficier de conditions et de réglementations favorables. L'innovation technologique était un facteur essentiel qui permettait d'offrir des services au plus grand nombre en temps réel et à moindre coût. La réglementation et la surveillance des petits établissements financiers et des pourvoyeurs de monnaie électronique étaient importantes, en particulier en matière d'adéquation des fonds propres, de procédures de délivrance des autorisations, de gouvernance et de gestion des risques. Il fallait toutefois faire preuve de discernement afin que les mesures imposées tiennent compte du niveau d'activité.

87. M. Graves a indiqué que son organisation représentait 208 millions de membres de mutuelles de crédit dans 103 pays et qu'elle disposait de 2 000 milliards de dollars d'actifs. En Afrique, au Moyen-Orient et en Asie les mutuelles de crédit comptaient moins de membres et moins d'actifs que dans d'autres régions, mais l'Asie et l'Afrique comptaient de nombreuses mutuelles de crédit qui étaient toutes petites. Les mutuelles de crédit étaient des organisations sans but lucratif, gérées de manière démocratique. Elles servaient principalement les

individus et les ménages, et le défi consistait à élargir leur portefeuille de prêts aux petites et moyennes entreprises.

88. M. Ratha a indiqué que les envois de fonds avaient atteint 413 milliards de dollars en 2013, qu'ils étaient plus stables que les investissements étrangers directs et qu'ils servaient parfois d'assurance aux pauvres. Le principal défi était de réduire les coûts d'emprunt, qui restaient exorbitants (8 % en moyenne au niveau mondial, 12 % en moyenne en Afrique et 30 % en moyenne en Afrique). Il fallait assouplir les dispositifs de lutte contre le blanchiment d'argent et contre le financement du terrorisme dans le cas des envois de fonds inférieurs à 1 000 dollars et mettre fin aux partenariats exclusifs avec les bureaux de poste. La création de systèmes d'envoi de fonds à but non lucratif pouvait bouleverser le marché et rendre les changements inévitables.

89. M. Dommel a rappelé que le Fonds d'équipement des Nations Unies était l'un des seuls organismes des Nations Unies disposant de capitaux (subventions, prêts et prises de participations). Il utilisait ses ressources pour favoriser l'accès aux produits d'épargne locaux, ce qui était plus important que l'accès au crédit. En outre, comme son budget était relativement faible, il s'efforçait de faire de ses ressources limitées des catalyseurs, dans l'objectif de démultiplier l'accès aux crédits commerciaux locaux. Le Fonds encourageait également les acteurs de la coopération Sud-Sud à prendre des participations dans les organismes de micro-épargne.

### **Débat**

90. Il a été noté que la Conférence pouvait donner un nouveau souffle aux stratégies globales d'ouverture financière. Les gouvernements pouvaient montrer la voie, en passant aux versements financiers par voie numérique.

91. Plusieurs participants ont souligné qu'il importait de tenir compte de la question des inégalités entre hommes et femmes dans le cadre du débat sur l'ouverture financière. Les systèmes de paiement mobile étaient utiles aux femmes qui n'avaient pas accès aux organismes bancaires traditionnels. Il était par ailleurs important d'avoir une représentation équilibrée des deux sexes dans les structures de gouvernance des institutions financières pour influencer sur leurs politiques générales.

92. Au sujet des essais randomisés contrôlés, il a été souligné que l'évaluation avait été axée sur les effets du microcrédit sur les ménages mais pas sur les microentreprises. Il était possible que les investissements dans les petites entreprises soient plus efficaces puisqu'il pouvait créer des emplois.

93. Plusieurs participants estimaient que les envois de fonds, qui étaient des transactions d'ordre privé, ne devaient pas être considérés comme des substituts à l'aide publique. Beaucoup ont insisté sur la nécessité de réduire les frais d'envoi. L'un d'entre eux a indiqué que son pays avait rendu publics les tarifs pratiqués par les différents systèmes d'envoi en ligne, ce qui avait donné lieu à une concurrence et entraîné une baisse de 6 % de ces tarifs.

### **Séance 7 : « Financement à long terme du développement durable » (13 novembre 2014)**

94. Cette séance comportait deux tables rondes animées par Shari Spiegel, Directrice du Service de l'analyse et de l'élaboration des politiques au Bureau du financement du développement du Département des affaires économiques et sociales.

*Table ronde 1 : flux de capitaux internationaux, investissement à long terme et financements mixtes*

95. Ont participé James Zhan, Directeur de la Division de l'investissement et des entreprises de la CNUCED; Gavin Anderson, Conseiller en matière bancaire au sein de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement; Magnus Eriksson, Administrateur adjoint et directeur des investissements chez AP4 (Fonds de Pension Suédois); Sachindra Rudra, Directeur des investissements chez Acumen; et Jesse Griffiths, Directeur exécutif du Réseau européen sur la dette et le développement.

96. M. Zhan a détaillé l'évolution des flux d'investissement étranger direct. La part des pays en développement avait progressé jusqu'à atteindre 54 % des flux mondiaux, mais elle restait concentrée sur un petit nombre de pays. En outre, les investissements à destination des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral restaient faibles. Les investissements pouvaient considérablement augmenter, en raison notamment des importantes disponibilités accumulées par les entreprises multinationales. Il fallait lier davantage l'investissement étranger direct aux stratégies de développement des pays bénéficiaires, créer des organismes chargés de promouvoir l'investissement qui se concentreraient davantage sur le développement durable et constituer un vivier de projets bien conçus.

97. M. Eriksson a souligné que les marchés privilégiaient presque exclusivement les rendements à court terme. Contrairement à beaucoup d'investisseurs, le Fonds de pension suédois pouvait adopter une vision de long terme, avec une échéance de 40 ans, puisque son Conseil d'administration lui avait donné pour mission de contribuer à la stabilité du système national de retraite en gérant ses capitaux de manière à générer le meilleur rendement possible sur le long terme. AP4 pouvait par conséquent se permettre de prendre en compte des facteurs tels que la viabilité, tout en restant dans une logique commerciale et en œuvrant dans l'intérêt des retraités.

98. M. Rudra a expliqué qu'Acumen était un « investisseur engagé » qui cherchait le rendement financier tout en poursuivant un objectif social. Il s'efforçait d'appuyer les entrepreneurs sociaux en s'attaquant au déficit de financement dont souffraient les entreprises privées au démarrage. Beaucoup de ses investissements étaient pour partie philanthropiques et pour partie à but lucratif, comme c'était par exemple le cas pour son investissement dans une entreprise de Bihar (Inde), qui avait débuté par l'octroi d'un prêt, avant que des organismes financiers plus classiques ne manifestent leur intérêt à mesure que la société devenait plus viable.

99. M. Anderson a souligné que le principe de mixité était un aspect important du modèle de financement de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, et que cette dernière ne prenait jamais de participation supérieure à 35 %. Le financement mixte était utilisé pour divers secteurs dans lesquels le financement du développement durable s'était révélé difficile, notamment l'énergie renouvelable, les infrastructures et les petites et moyennes entreprises. La Banque avait investi dans des projets aux côtés de banques commerciales et d'investisseurs institutionnels. Si certains projets de financement mixte auraient pu être financés par le seul secteur privé, l'apport de fonds publics avait sans doute encouragé le secteur privé à mener des activités différentes et plus viables.

100. M. Griffith, pour qui l'investissement privé ne saurait remplacer l'investissement public, a souligné que 80 % des dépenses d'infrastructure dans les pays en développement étaient financées par les deniers publics. Pour que cela continue, il fallait augmenter les recettes budgétaires en luttant contre l'évasion, la fraude et la concurrence fiscales et créer un comité intergouvernemental des Nations Unies sur la coopération fiscale internationale. Les investissements privés restaient bas dans les pays à faible revenu et les flux entrants d'investissement étranger direct avaient été irréguliers et axés sur l'industrie d'extraction. Il fallait recourir davantage aux banques nationales de développement en tant qu'outils de mobilisation de fonds pour le développement durable. De manière générale, il n'était pas souhaitable de faire appel à l'aide publique au développement pour lever des fonds privés et les partenariats entre secteur public et secteur privé constituaient la forme de financement la plus onéreuse.

101. Lors du débat qui a suivi, certains participants ont indiqué que les partenariats entre secteur public et secteur privé finissaient souvent en titres de créance et que les flux financiers allaient systématiquement des gouvernements vers le secteur privé. Ces partenariats devaient être conçus de manière à ce que tous les risques ne reviennent pas aux gouvernements et tous les bénéfices au secteur privé.

102. Pour ce qui était de l'irrégularité de l'investissement étranger direct et de ses effets, il a été avancé que si une part considérable des revenus issus de l'investissement étranger direct sortait en tant que revenus rapatriés, un montant important demeurait dans les pays hôtes et était réinvesti.

103. Une délégation a indiqué que même une fraction des investissements réalisés par les fonds souverains pouvait avoir une incidence sensible si elle était dirigée vers le développement durable. Il a toutefois été souligné que les fonds souverains recherchaient généralement le profit et ne se tournaient pas vers des domaines dont le positionnement risque-rendement n'était pas favorable.

*Table ronde 2 : « Comment les questions d'environnement, de société et de gouvernance peuvent-elles contribuer à augmenter les investissements de long terme à destination du développement durable? »*

104. Ont participé Georg Kell, Directeur exécutif de l'Initiative relative au Pacte mondial; Elliott Harris, Directeur du Bureau de New York du Programme des Nations Unies pour l'environnement et Directeur du Secrétariat du Groupe de la gestion de l'environnement; Steve Waygood, Directeur de l'investissement responsable chez Aviva; Magnus Eriksson, Administrateur adjoint et directeur des investissements chez AP4 (Fonds de pension suédois).

105. M. Kell a affirmé qu'une « révolution tranquille » était en marche dans les milieux d'affaires sous l'effet d'une plus grande transparence liée au fait que les marchés adoptaient de plus en plus une vision à long terme qui sous-tendait les futurs taux de croissance. Il a insisté sur l'importance des initiatives prises volontairement par les entreprises pour tenir compte des critères de durabilité lors de leur prise de décisions. Il a souligné qu'il fallait se féliciter de la signature, par des investisseurs institutionnels gérant un total de 45 000 milliards de dollars, des Principes pour l'investissement responsable, et que les entreprises devaient tenir compte des questions d'environnement, de société et de gouvernance dans leurs décisions d'investissement.

106. M. Harris a indiqué que l'Initiative de collaboration du PNUE était un partenariat entre le Programme et les investisseurs institutionnels, dont l'objectif était d'observer comment les questions d'environnement, de société et de gouvernance pouvaient influencer sur les décisions d'ordre financier et la façon dont les acteurs du secteur financier pouvaient contribuer au développement durable. Il a signalé que les gouvernements avaient un important rôle à jouer en mettant en place des mesures incitatives (pour inverser l'équilibre entre activités durables et non durables), en exigeant la publication d'informations et en préparant des projets durables convaincants. Il a indiqué que de nombreuses initiatives exigeaient des entreprises qu'elles publient des informations, mais que les procédures n'étaient pas suffisamment uniformisées.

107. M. Waygood a déclaré que la structure du système financier qui était en place n'était pas favorable au développement durable. Il a encouragé l'intégration des questions d'environnement, de société et de gouvernance dans les critères d'investissement. Les signaux donnés par les prix devaient changer de manière à ce que les effets externes soient intériorisés – pour que les investisseurs soient davantage prêts à intégrer les questions de durabilité. Il fallait par ailleurs altérer les mesures d'incitation qui étaient en vigueur pour rendre les échéances de court terme moins attractives pour les investisseurs. Davantage de transparence s'avérait nécessaire pour les différentes catégories d'intermédiaires, en intégrant les informations publiées par les entreprises, les banques d'investissement, les bourses, les gérants de portefeuilles, les consultants en investissement et les détenteurs d'actifs.

108. M. Eriksson a souligné que les acteurs qui investissaient sur le long terme étaient bien placés pour tenir compte de la durabilité. Il a donné l'exemple du changement climatique, une menace de long terme pour l'environnement et l'économie qui pesait sur les rendements des fonds de pension. Il a indiqué qu'AP4 avait conçu et financé une stratégie de long terme peu génératrice de carbone. Dans le cadre de cette stratégie, AP4 avait évalué les actions des 500 sociétés de la Standard and Poor's en fonction de leur empreinte carbone et, sur ce critère, en avait exclu une centaine. Le fonds d'AP4 tenant compte des émissions de carbone avait été très performant et générait des rendements élevés depuis son lancement.

109. Lors du débat qui a suivi, il a notamment été question d'améliorer la prise en compte des questions d'environnement, de société et de gouvernance dans les informations communiquées par les entreprises et leurs décisions. Certains participants ont par ailleurs indiqué que les critères de prix et de performance tout au long de la chaîne d'investissement pouvaient contribuer à modifier la vision de court terme qui était celle des investisseurs et des entreprises.

110. Certains ont appelé de leurs vœux la création d'un dispositif d'application du principe de responsabilité qui mesurerait l'incidence de l'investissement étranger direct sur les groupes marginalisés, et d'un mécanisme permettant d'amener les investisseurs étrangers à tenir compte des questions de droits de l'homme.

111. Certains participants se sont interrogés sur la manière d'attirer les investissements durables vers les pays les moins avancés. Il a été signalé que l'investissement soucieux des questions d'environnement, de société et de gouvernance pouvait être adapté aux pays les moins avancés et qu'une véritable volonté de tous les acteurs au niveau local était essentielle pour faire en sorte que des bénéfices suffisants soient engrangés.

112. Il a été question du cadre relatif aux entreprises et aux droits de l'homme proposé par l'ancien Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour les entreprises et les droits de l'homme, John Ruggie, qui comportait trois volets : obligation de protéger incombant à l'État lorsque des tiers, y compris des sociétés, portaient atteinte aux droits de l'homme; obligation de respecter les droits de l'homme qui incombait aux entreprises; meilleur accès des victimes à des voies de recours efficaces, d'ordre judiciaire ou non.

#### **IV. Environnement porteur, questions systémiques, activités de suivi et enseignements tirés des partenariats**

##### **Séance 8 : « Système monétaire et financier international; réglementations limitant les conditions d'accès aux crédits pour préserver la stabilité du marché financier » (9 décembre 2014)**

113. La séance a été modérée par José Antonio Ocampo, Professeur en affaires internationales et affaires publiques à la Columbia University et ancien Ministre des finances de la Colombie. Dans son discours liminaire, M. Ocampo a souligné à quel point la Conférence de Monterrey avait permis de faire évoluer le débat, à l'échelle mondiale, sur la réforme du système monétaire et financier international. Toutefois, la crise financière avait révélé des failles systémiques, des lacunes réglementaires et un manque d'harmonisation des mesures incitatives au sein des systèmes financiers et monétaires internationaux. La Conférence d'Addis-Abeba pourrait donc être l'occasion d'instaurer un environnement propice à la bonne exécution du programme de développement pour l'après-2015.

114. Lors de cette séance, des exposés ont été faits par Tarisa Watanagase, ancienne Gouverneuse de la Banque de Thaïlande et membre de l'Alliance for Financial Inclusion; Rupert Thorne, Vice-Secrétaire général du Conseil de stabilité financière; Athanasios Arvanitis, Sous-Directeur et Chef de la Division des marchés émergents au sein du Département de la stratégie des politiques et de l'évaluation du FMI; et Catherine Schenk, Professeur d'histoire économique internationale à la University of Glasgow.

115. M<sup>me</sup> Watanagase a souligné que les banques centrales devaient continuer de prendre des mesures pour empêcher toute récurrence des cycles expansion-récession et promouvoir une croissance durable qui fasse fond sur les atouts économiques des divers pays. Elles devaient aussi s'employer à préserver en même temps la stabilité des prix et la stabilité financière. Il fallait éviter de recourir sur la durée à des politiques monétaires et fiscales conciliantes, puisqu'on risquait de créer ainsi des bulles et des déséquilibres qui mettraient en péril la stabilité économique. Plusieurs points méritaient un plus ample examen : les rapports entre les flux de capitaux et la stabilité des prix et la stabilité financière; la question de la surveillance et de l'évaluation des risques systémiques; la nécessité de mener davantage de programmes d'évaluation des secteurs financiers dans les pays qui occupaient une place importante à l'échelle du système dans son ensemble; le renforcement des capacités analytiques; et les structures de gouvernance protégeant le mandat des banques centrales pour éviter que la stabilité financière ne soit compromise par aucune ingérence extérieure.

116. M. Thorne a rappelé qu'en 2009, les dirigeants du Groupe des Vingt (G20) s'étaient engagés à reformer de fond en comble le système financier mondial, pour remédier aux lacunes qui avaient débouché sur la crise et édifier un système financier international plus sûr qui puisse être mis au service de l'économie réelle. La première série de réformes avait été largement appliquée. La prochaine série de réformes devait avoir pour but de s'attaquer à des problèmes inédits et des risques en constante évolution en rendant les banques plus résilientes, en en finissant avec l'idée du « trop grand pour faire faillite », en transformant le système bancaire parallèle en un mécanisme de financement axé sur le marché, et en faisant en sorte que le marché des dérivatifs soit plus sûr. Le Conseil de stabilité financière essayait de toucher les pays en développement en donnant davantage voix au chapitre aux 10 de ses membres qui représentaient des économies émergentes et en organisant régulièrement des consultations régionales. Il était aussi important de comprendre les effets des réformes réglementaires sur les pays en développement.

117. M. Arvanitis a décrit les efforts récemment déployés par le FMI pour renforcer le filet de sécurité financière mondial. Il a insisté sur la fréquence des crises systémiques au cours des dernières décennies. La volatilité des flux de capitaux avait continué de mettre en péril les économies émergentes. Face à cette situation, un filet de sécurité mondial multicouches avait été tissé au cours de la dernière décennie : auto-assurance, à travers l'accumulation de réserves, lignes de crédits réciproques à l'échelle bilatérale, arrangements financiers régionaux et initiatives mondiales. Chacune des couches de ce dispositif d'assurance présentait des problèmes spécifiques. Par exemple, les coûts d'opportunité de l'accumulation de réserves étaient importants; les lignes de crédits réciproques s'accompagnaient des risques inhérents aux crédits en général et la question du respect des mandats des banques centrales se posait aussi; quant aux arrangements financiers régionaux, leur portée était souvent limitée. Par ailleurs, même s'il existait d'importantes synergies entre elles, ces quatre couches étaient de plus en plus séparées.

118. M<sup>me</sup> Schenk a replacé dans leur contexte historique les réformes du système monétaire mondial. Elle a souligné qu'au début des années 1970, le système monétaire international avait connu des problèmes comparables à ceux rencontrés à l'heure actuelle, notamment en ce qui concerne la volatilité du prix des matières premières, du dollar des États-Unis et des flux de capitaux et ses conséquences. Si plusieurs propositions étaient controversées, comme l'ouverture d'un compte de substitution et un recours accru aux droits de tirage spéciaux du FMI, les réformes monétaires internationales en cours prévoyaient des solutions monétaires régionales (par exemple le Système monétaire européen) et des mesures de coopération internationale pour gérer les réserves, ainsi que des swaps multilatéraux et bilatéraux. S'il était une leçon que les Gouvernements devaient tirer de l'histoire, c'était la nécessité de coordonner les interventions à court et long terme et de rechercher des arrangements informels plus souples.

### **Débat**

119. De nombreuses délégations ont appelé à un renforcement de la coopération multilatérale pour préserver la stabilité financière et monétaire. Les efforts de réforme ne devaient toutefois pas avoir de répercussions négatives sur les pays en développement ni faire peser sur eux un fardeau réglementaire indu. L'accent a mis sur l'importance de la prise en compte du contexte local lors de la conception des nouveaux cadres réglementaires.

120. De nombreux intervenants ont jugé que les pays en développement devaient être mieux représentés au sein des organes chargés d'établir les normes internationales et des institutions financières internationales. En ce qui concerne la réforme de la gouvernance au FMI, les intervenants ont souligné qu'il était essentiel que son principal actionnaire ratifie la réforme de 2010 sur les quotas. Certains ont demandé que l'Organisation des Nations Unies soit davantage impliquée dans la coordination de la réforme réglementaire et financière.

121. Plusieurs intervenants ont souligné que l'accumulation de réserves était un outil politique d'auto-assurance légitime, dont le coût était bien moindre que celui des conséquences des crises sur les plans financier et économique. L'impératif, c'était d'améliorer la stabilité du système financier afin de réduire le besoin d'auto-assurance. Différents points de vue ont été exprimés quant aux réformes du régime de la devise de réserve qui étaient envisageables, en particulier en ce qui concerne l'utilisation des droits de tirage spéciaux.

122. De nombreuses délégations ont souligné la nécessité d'équilibrer les réformes réglementaires avec un accès adéquat au financement à long terme des petites et moyennes entreprises, en particulier pour les pays en développement. Certaines se sont inquiétées que des réformes comme Bâle III aient déjà limité l'accès aux financements des pays en développement.

123. Certains intervenants ont noté que les banques nationales de développement pourraient jouer un rôle crucial dans le financement du développement durable. Elles pourraient aussi octroyer des crédits contracycliques en période d'instabilité macroéconomique.

#### **Séance 9 : « Coopération fiscale internationale » (9 décembre 2014)**

124. Lors d'un exposé, Vito Tanzi, ancien Directeur du Département des finances publiques du FMI, a présenté les réformes fiscales envisageables pour augmenter les recettes fiscales et financer ainsi le développement, y compris : la réévaluation et le réexamen des principes fiscaux en vigueur; l'imposition de restrictions à la transformation des créances en prises de participation; le développement d'une formule d'allocation des profits entre juridictions fiscales; une plus grande utilisation des retenues d'impôt; un recours accru aux systèmes d'imposition à la source; une pression plus appuyée sur les paradis fiscaux; et la limitation des déductions d'impôts octroyées au nom de la propriété intellectuelle. M. Tanzi a proposé une forme de « Projet Manhattan » de l'impôt, qui amènerait les organisations internationales à étudier ensemble des mesures propres à lutter contre les stratégies d'évasion fiscale et d'évitement fiscal. À un stade ultérieur, ce groupe de travail pourrait être transformé en une organisation officielle (comme l'organisation fiscale mondiale, dont la création est parfois proposée) qui serait responsable de la promotion des principes fiscaux et de la surveillance des politiques fiscales des pays, mais pas de la collecte des impôts proprement dite.

125. Dans ses remarques liminaires, Alex Trepelkov, Directeur du Bureau du financement du développement du Département des affaires économiques et sociales, a souligné que la mise en place de régimes fiscaux justes et efficaces était essentielle pour le financement du développement durable. La Conférence d'Addis-Abeba pouvait être l'occasion de renforcer la coopération dans le domaine fiscal à l'échelle internationale et d'identifier les réformes qui s'imposaient en priorité. Les organisations fiscales internationales devaient faciliter l'adoption d'une approche



qui soit davantage axée sur le développement en ce qui concerne l'établissement et l'actualisation des normes fiscales internationales, l'amélioration de la transparence internationale et les mécanismes d'échange d'informations, ainsi que le renforcement des administrations fiscales nationales.

126. Lors de cette séance, des exposés ont été faits par Eric Mensah, membre du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale de l'Organisation des Nations Unies; Ruud de Mooij, Chef adjoint de la Division de la politique fiscale du Département des affaires fiscales du FMI; Marlies de Ruiters, Chef de la Division des conventions fiscales, des prix de transfert et des opérations financières, Centre des politiques et de l'administration fiscales (Organisation de coopération et de développement économiques).

127. M. Mensah a évoqué le rôle du Modèle de convention fiscale concernant le revenu et la fortune pour éviter que les profits ne soient imposés deux fois tout en préservant les recettes fiscales du pays hôte de l'investissement. Il a souligné que ce modèle répondait aux préoccupations des pays en développement qui tenaient à ce que l'accent soit moins mis sur la « présence physique » pour que les profits réalisés sur leurs territoires puissent être imposés en vertu des traités fiscaux. C'était particulièrement important dans l'économie de services, pour laquelle les engagements économiques avec tel ou tel pays ne donnaient pas nécessairement lieu à une présence physique. La prochaine version du modèle permettrait aux États d'imposer à la source les bénéfices réalisés sur certains types de services, indépendamment de toute présence physique. Le Comité d'experts prodiguait aussi ses conseils sur les transferts de bénéfices à l'échelle internationale et les problèmes fiscaux liés aux industries extractives.

128. M. de Mooij a identifié deux types de retombées touchant les pays en développement : les retombées de base, par lesquelles les actions d'un pays affectaient directement l'assiette de l'impôt des autres (par exemple en ce qui concerne les politiques d'imposition des profits d'origine étrangère); et les retombées stratégiques, par lesquelles les politiques suivies induisaient des changements dans les politiques fiscales des autres pays (comme l'augmentation des incitations fiscales ou la diminution des taux). Il a noté que certaines questions présentaient un intérêt particulier pour les pays en développement. L'une d'entre elle concernait les conventions fiscales et la réduction des droits d'imposition prévus par le droit interne des « pays d'origine » qu'elles pouvaient entraîner. Un autre problème avait trait à l'imposition des industries extractives, y compris lorsqu'un gain en capital était réalisé à l'étranger. Enfin, les moyens de juguler la surenchère d'incitations fiscales, dont l'octroi était parfois excessif, devaient aussi être étudiés.

129. M<sup>me</sup> de Ruiters a noté que le problème des chevauchements internationaux qui conduisaient à des doubles impositions avait toujours occupé une place centrale dans les travaux de l'OCDE, mais qu'il était aussi de plus en plus reconnu que la croissance économique était entravée par les doubles non-impositions, dans la mesure où les multinationales déplaçaient souvent leurs profits là où elles repéraient des lacunes fiscales. Elle a expliqué que le projet d'érosion de l'assiette dans les pays de l'OCDE/G20 et de transfert des profits avait pour but de rendre les régimes fiscaux plus cohérents en coordonnant les législations internes, en adoptant de nouvelles normes fiscales internationales pour réaligner la fiscalité sur l'activité économique et la valeur, et en améliorant la transparence, l'exactitude et la prévisibilité de la fiscalité internationale. Elle a indiqué que l'OCDE avait entrepris

d'inviter les pays en développement à participer à son projet concernant l'érosion de l'assiette et le transfert des profits au lieu d'en rester à des consultations.

### **Débat**

130. Certaines délégations ont souhaité que les pays en développement soient mieux représentés dans les instances internationales en charge des politiques fiscales. Il a également été noté que les petits États devaient participer à la formulation des normes mondiales, selon un calendrier réaliste et avec les moyens nécessaires pour en assurer le respect.

131. Plusieurs intervenants ont souligné qu'il fallait disposer de davantage de données sur les lacunes de l'architecture fiscale internationale et assurer une meilleure diffusion de l'information aux pays en développement pour lutter contre les abus fiscaux. Certains ont fait valoir qu'il importait de recenser les problèmes rencontrés par les pays en développement et de les aider dans les efforts qu'ils déployaient pour participer pleinement aux processus d'établissements de rapports nationaux et d'échange automatique d'informations.

132. Certains intervenants ont souligné que la Conférence pourrait être l'occasion de régler le problème de l'insuffisance des niveaux de l'aide publique au développement afin de renforcer les régimes fiscaux dans les pays en développement.

133. Les participants ont discuté des risques que présentaient pour les investissements et le développement les doubles impositions, ainsi que l'inconsistance des mesures unilatérales d'érosion de l'assiette et de transfert de profits prises par les États individuels. S'agissant de ces mesures, il fallait aussi régler les questions liées aux douanes, à la valeur ajoutée et à l'impôt sur le revenu.

134. Certains intervenants ont déploré l'absence d'un organe ouvert à tous qui soit chargé de l'établissement de normes à l'échelle mondiale en ce qui concerne la coopération internationale en matière fiscale au niveau intergouvernemental et ils ont dit souhaiter que le Comité d'experts devienne un organisme intergouvernemental, en tant qu'organe subsidiaire du Conseil économique et social.

### **Séance 10 : « Prévention et règlement des crises de la dette » (9 décembre 2014)**

135. Dans ses remarques liminaires, Benu Schneider, Spécialiste des affaires économiques au Bureau du financement du développement du Département des affaires économiques et sociales, a attiré l'attention sur les progrès réalisés dans la prévention des crises au lendemain de la crise en Asie de l'Est et sur l'amélioration des contrats obligataires, avec l'introduction de clauses d'action collective. Elle a souligné que les décisions de justice qui avaient été prises récemment contre des pays pauvres très endettés et des pays émergents illustraient la persistance des lacunes juridiques en ce qui concerne le traitement réservé aux créanciers.

136. Lors de cette séance, des exposés ont été faits par Andrew Powell, Conseiller principal au Département de la recherche de la Banque interaméricaine de développement; Richard Kozul-Wright, Directeur de la Division sur les stratégies de mondialisation et de développement de la CNUCED; et Richard Gitlin, Président de la Richard Gitlin and Company.

137. M. Powell a présenté plusieurs constatations empiriques, en évaluant les résultats donnés par le système en place depuis 1979. Il a déploré les long laps de temps écoulés entre les défauts de paiement et les restructurations finales de la dette ainsi qu'entre les premiers signes de non viabilité et les déclarations de défaut. Très souvent, les pays agissaient trop tard et n'en faisaient pas assez. Il a appelé l'attention sur le problème des litiges avec les créanciers et la difficulté qu'il y a à engager les pays sur la voie d'une croissance durable. Il a également exposé les approches envisageables pour assurer un partage plus juste des risques présentés par les contrats obligataires, y compris la révision des articles de l'Accord du FMI, l'adoption d'une législation contre les « fonds vautour » et de nouvelles propositions contractuelles et options institutionnalisées, notamment un forum de la dette et des procédures de « re-solvabilité » analogues au processus de l'Organisation mondiale du commerce.

138. M. Kozul-Wright a estimé que les systèmes financiers étaient aujourd'hui très différents d'il y a 20 ans et qu'ils restaient dominés par des acteurs privés interdépendants générant plus de risques systémiques et d'instabilité. En outre, l'instabilité des flux financiers frappait les pays en développement plus durement que les pays développés. L'évolution de la situation concernant la dette dans les pays en développement et les progrès constatés dans de nombreux pays tenaient non seulement à l'adoption de meilleures politiques, mais aussi à des conditions externes favorables, à un meilleur accès aux marchés de capitaux, au volume important des transferts de fonds et à de meilleures conditions commerciales. Cependant, de l'avis du Directeur de la Division, les 15 prochaines années seraient plus difficiles pour les pays en développement. Tout mécanisme efficace de prévention et de règlement des crises de la dette devait reposer sur trois principes de base : un arrêt temporaire des paiements, sur autorisation d'une autorité indépendante; des prêts aux pays en situation d'arriérés pour que la crise de la dette ne se transforme pas en crise économique; et un processus de restructuration accepté d'un commun accord et mené sous les auspices d'un arbitre indépendant pour un partage équitable des risques.

139. M. Gitlin était d'avis que la communauté internationale n'était pas prête pour un dispositif obligatoire de règlement du problème de la dette souveraine parce que beaucoup de pays puissants n'en ressentaient pas le besoin. Toutefois, le travail de l'Organisation des Nations Unies en faveur d'une restructuration de la dette constituait une évolution positive. Les pays en difficulté s'étaient employés à régler leurs problèmes trop tard et souvent pas par les bons moyens. Il fallait trouver des méthodes politiquement viables d'engager le dialogue plus tôt, avant que la crise n'éclate, dans le cadre d'un forum permettant un examen participatif de la situation de manière permanente. La création d'un forum international sur la dette souveraine facilitant des débats informels entre tous les acteurs concernés serait le moyen de proposer aux pays un espace neutre où ils pourraient mettre au point des solutions politiquement acceptables ou, tout du moins, poser des jalons en ce sens. Ce pourrait être un organe permanent de facilitateurs de renommée mondiale, appuyés par une petite équipe garante de la mémoire institutionnelle en ce qui concerne la restructuration de la dette et chargée de consolider les processus et les ressources.

### **Débat**

140. Il a été reconnu que la dette peut constituer un important outil de financement du développement si elle est utilisée de manière responsable. De nombreux participants ont souligné la nécessité de rendre la dette plus soutenable, en appelant

à mettre l'accent sur la prévention des problèmes plutôt que sur leur règlement et sur la restructuration de la dette.

141. Plusieurs intervenants se sont dits en faveur de la création d'un forum international de la dette pour s'occuper de la restructuration de la dette souveraine. Certains ont mis en avant des principes clefs, comme ceux de neutralité, de responsabilité, d'ouverture et de transparence.

**Séance 11 : « Promouvoir la science, la technologie et l'innovation »  
(10 décembre 2014)**

142. Dans ses remarques liminaires, David O'Connor, le Chef du Service de l'analyse et de l'élaboration des politiques au sein de la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales, a souligné le rôle essentiel que la science, la technologie et l'innovation pouvaient jouer sur la voie des objectifs qui devaient figurer au cœur du programme de développement pour l'après-2015. Des progrès s'imposaient pour réaliser plus rapidement des avancées technologiques et mieux diffuser les savoirs et les technologies. C'était de toute urgence qu'il fallait prendre des mesures en ce sens et on ne pouvait seulement compter sur la main invisible des marchés.

143. Lors de cette séance, des exposés ont été faits par Xiaolan Fu, professeur de technologie et de développement international à la Oxford University; William Lazonick, professeur et Directeur du Centre for Industrial Competitiveness de la University of Massachusetts; et Khalilur Rahman, Secrétaire du Groupe de haut niveau du Secrétaire général sur la banque de technologies pour les pays les moins avancés.

144. M<sup>me</sup> Fu a appelé l'attention sur un certain nombre de différences observées entre pays en développement et pays développés dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation, comme une répartition inégale des brevets, des articles parus dans des revues et des investissements dans la recherche et le développement. Les technologies de l'information et de la communication constituaient une exception notable, les pays en développement ayant largement rattrapé leur retard dans ce domaine. Néanmoins, la plupart des innovations réalisées par les pays en développement restaient des innovations à bas coût, symptôme d'un manque cruel de financement. Des fonds publics et privés seraient donc nécessaires à l'échelle nationale pour pouvoir mobiliser différents types de financement aux différentes étapes du cycle technologique.

145. M. Lazonick a souligné que l'innovation dépendait en fin de compte des entreprises, mais qu'il s'agissait d'un processus incertain, collectif et cumulatif, dans le cadre duquel celles-ci devaient pouvoir s'appuyer sur la société dans son ensemble et tirer parti de leur collaboration avec d'autres intervenants, tels que les universités. Les pays devaient donc adopter une approche tactique pour mettre en œuvre des stratégies nationales d'innovation. À cet égard, le processus d'intégration institutionnelle et les engagements financiers à long terme s'avéraient d'une importance cruciale. Dans les pays en développement, les entreprises innovantes jouaient un rôle clef en adaptant les connaissances pour permettre des innovations autochtones.

146. M. Rahman a rappelé aux participants que c'étaient les pays les moins avancés qui rencontraient le plus de problèmes pour avancer sur la voie du progrès technologique et qu'ils n'avaient pas accès à des mécanismes traditionnels de

transfert de technologies. Pour combler cette lacune, le Programme d'action d'Istanbul prévoyait la constitution d'une banque de technologies qui favoriserait l'action à l'échelle nationale et permettrait de rallier des soutiens au sein de la communauté internationale. En novembre 2014, un groupe de haut niveau a été mis en place pour mener une étude de faisabilité concernant cette banque, qui ferait office de dispositif de soutien dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation pour aider les pays les moins avancés à renforcer leurs ressources humaines et leurs capacités institutionnelles; de banque de brevets pour aider ces pays à assoir leur propriété intellectuelle à des tarifs négociés ou à des conditions de faveur; et de service d'archives dans les domaines de la science et de la technologie, en donnant accès aux études et en encourageant les collaborations entre chercheurs.

### **Débat**

147. Il a été largement admis que la science, la technologie et l'innovation étaient d'une importance essentielle pour tous les pays et qu'elles devaient être un élément clef du partenariat mondial pour le développement durable. Plusieurs intervenants ont noté que les pays en développement n'avaient pas les ressources financières pour hiérarchiser les investissements dans la science, la technologie et l'innovation.

148. Certains intervenants ont souligné l'importance de l'accès aux technologies et de leur transfert sur le plan international. Il a été demandé qu'une part plus large de l'aide publique au développement soit consacrée au financement de la recherche et du développement. Le rôle important et complémentaire de la coopération Sud-Sud dans ce domaine a aussi été souligné.

149. En termes de politiques nationales, les intervenants ont souhaité voir l'accent mis sur le développement des compétences et l'éducation, ainsi que sur les investissements du secteur financier dans l'innovation et les capacités productives. L'importance des savoirs non traditionnels a aussi été soulignée.

### **Séance 12 : « Régimes d'investissement aux fins du développement durable » (10 décembre 2014)**

150. La table ronde était animée par Richard Kozul-Wright, Directeur de la Division sur la mondialisation et les stratégies de développement de la CNUCED. Il a souligné que dans le cadre du Consensus de Monterrey, l'instauration d'un climat d'investissement transparent, stable et prévisible avait été préconisée. Depuis lors, de nombreux accords bilatéraux d'investissement avaient été signés, et les pays en développement avaient trouvé difficile de naviguer un paysage très fragmenté. Dans ce contexte, le Comité intergouvernemental avait appelé la communauté internationale à envisager de nouvelles mesures en vue de l'adoption d'une approche multilatérale des régimes d'investissement qui défende de manière plus équilibrée les intérêts de toutes les parties prenantes et tienne pleinement compte des questions de développement durable.

151. Les participants étaient les suivants : Elisabeth Tuerk, Chef du Service des accords d'investissement internationaux de la CNUCED; Sarah Anderson, Directrice du Global Economy Project à l'Institute for Policy Studies; et Jeswald Salacuse, professeur de droit à la Tufts University et Président du Tribunal international d'arbitrage, sous les auspices du Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements de la Banque mondiale.

152. M<sup>me</sup> Tuerk a noté que la signature de traités bilatéraux concernant les investissements était moins fréquente depuis quelques années. D'un côté, on constatait une certaine amélioration de la situation, avec des groupes de pays plus vastes devenant parties à des traités couvrant des questions plus variées. De l'autre, on observait une « désaffectation » de la part de certains pays qui avaient récemment annulé ou modifié leurs traités. On avait enregistré en 2013 plus de 50 nouvelles affaires concernant des différends entre États et investisseurs, ce qui avait donné lieu à un débat public sur les retombées des accords d'investissement dans la sphère politique nationale. Différentes options étaient envisageables pour réformer les modalités de règlement des différends, y compris la mise en place d'une cour d'appel, l'amélioration de la transparence et la création d'un tribunal international permanent en charge des questions d'investissements.

153. M<sup>me</sup> Anderson a souligné que le système des traités en matière d'investissements traversait une profonde crise de légitimité et devait être revu de fond en comble. Elle a relevé des cas de différends entre États et investisseurs concernant la promotion de l'énergie verte, les réglementations relatives au compte de capital et les lois visant à combattre les effets négatifs du tabagisme. Ces affaires donnaient souvent lieu à des procès coûteux et il faudrait peut-être supprimer les mécanismes de règlement des différends ou du moins demander aux investisseurs d'épuiser en premier lieu toutes les voies de recours internes.

154. M. Salacuse a remarqué que les traités concernant les investissements étaient axés sur les moyens pour les investisseurs étrangers de contrôler les risques politiques. Il fallait aménager le système en vigueur pour le rendre compatible avec les objectifs de développement durable. C'étaient les États qui contrôlaient ce processus et ils devaient pouvoir diriger les réformes comme ils l'entendaient. M. Salacuse a fait plusieurs propositions, y compris concernant la consécration spécifique et explicite, dans le corps des traités, des droits de l'État à légiférer, l'obligation de ne pas remettre en question les normes de santé et de sécurité ou d'autres normes et la nécessité de faire davantage référence au développement durable. S'agissant des mécanismes de règlement des différends, il a suggéré que l'accent soit plus souvent mis, au sein des traités, sur d'autres instruments comme les initiatives de médiation et de conciliation.

### **Débat**

155. Plusieurs participants ont dit douter que les traités d'investissement soient un moyen efficace d'attirer des investissements directs étrangers, en arguant que certains pays n'avaient pas souhaité conclure ce type de traités et qu'ils bénéficiaient pourtant d'investissements importants. D'autres ont souligné que la signature de traités pouvait être avantageuse pour les petits pays. Il a été généralement admis que les traités d'investissement n'étaient pas suffisants pour attirer les investissements directs étrangers et que des mesures politiques plus ambitieuses s'imposaient.

156. Un des thèmes abordés lors du débat avait trait à la mise au point d'un modèle international de traité d'investissement prévoyant des garanties environnementales et des mesures de protection dans d'autres domaines prioritaires. Cependant, certains ont fait valoir qu'un tel modèle ne constituerait pas une panacée et que les entreprises devaient être amenées à adhérer à un véritable cadre de responsabilité dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015. Certains ont

appelé à l'adoption de normes environnementales et sociales minimales obligatoires, qui verraient l'accent mis sur les risques climatiques et écologiques.

157. Certains ont appelé au renforcement des capacités des pays en développement de faire face aux contraintes de gouvernance rencontrées à l'échelle nationale, et une proposition concrète a été faite pour explorer la possibilité d'adopter, en ce qui concerne les investissements, un dispositif comparable à celui de l'Initiative Aide pour le commerce.

158. En ce qui concerne les mécanismes de règlement des différends, certains ont demandé que les traités existants soient examinés de fond en comble dans le contexte de la Conférence et que soit prononcé un moratoire sur les mécanismes de règlement des différends. D'autres ont prévenu que les tribunaux locaux risquaient de ne pas être en mesure ni d'avoir les moyens de connaître des différends entre États et investisseurs. Il a aussi été fait référence au Règlement sur la transparence dans l'arbitrage entre investisseurs et États fondé sur des traités que venait d'adopter récemment la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international, qui devait permettre d'améliorer la transparence du régime d'arbitrage en ce qui concerne les investissements.

**Séance 13 : « Régimes commerciaux pour un développement durable »  
(10 décembre 2014)**

159. William Milberg, le doyen de la New School for Social Research, a ouvert la séance en revenant sur certains des grands changements survenus dans le commerce international depuis la Conférence de Monterrey, au niveau tant des négociations commerciales qu'en ce qui concerne les modalités et structures des échanges. En particulier, il a fait observer que l'Organisation mondiale du commerce s'était un peu retrouvée sur la touche lors de la négociation d'accords commerciaux mégarégionaux et que la nature des échanges était transformée par les liens existants entre le commerce des biens, le commerce des services et les investissements.

160. Lors de cette séance, des exposés ont été faits par Guillermo Valles, Directeur de la Division du commerce international des biens et services et des produits de base de la CNUCED; Jennifer Bair, maître de conférences en sociologie à la University of Colorado; Joaquim Tres, Coordonnateur des instruments d'intégration régionale pour le Secteur de l'intégration et du commerce de la Banque interaméricaine de développement; Paulo Correa, économiste en chef et responsable par intérim des dossiers du Groupe pour les technologies innovantes et la création d'entreprises, au sein de la division du Groupe de la Banque mondiale s'occupant des échanges commerciaux et de la concurrence; et Deborah James, Directrice des programmes internationaux du Centre for Economic and Policy Research.

161. M. Valles a fait valoir que les politiques commerciales permettaient à la fois d'atteindre les objectifs de développement durable et de financer le développement. Il a souligné que par le passé, les débats sur le commerce, par exemple dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement, avaient été d'une portée trop limitée et, en particulier, trop axés sur les droits de douane. Il a souligné que de nombreux autres éléments des politiques commerciales devaient entrer en jeu, comme les barrières non douanières et les politiques de concurrence.

162. M<sup>me</sup> Bair a souligné que la présence de chaînes de valeur n'était ni bonne ni mauvaise en soi, mais qu'il était important d'analyser leur structure et leur

gouvernance pour comprendre leurs effets sur le développement durable. La production s'inscrivait désormais dans des réseaux complexes de relations entre plusieurs pays et entreprises. Pour pouvoir exporter, les pays étaient tenus d'importer, de sorte que les règles d'origine stipulées dans les accords commerciaux avaient des conséquences très importantes sur la localisation des importations et des exportations le long des chaînes de valeur.

163. M. Tres a souligné l'importance du commerce pour la croissance. Il a dit douter de l'efficacité de la libéralisation du commerce, en faisant observer que malgré la libéralisation des échanges et la réduction des droits de douane en Amérique latine, le commerce dans la région était resté plafonné à environ 6 % du total mondial depuis des décennies. Il a expliqué que l'abaissement des droits de douane avait révélé de nouveaux coûts, par exemple en ce qui concerne la facilitation du commerce, la sécurité des échanges et l'insuffisance des infrastructures.

164. M. Correa a replacé la question du commerce dans le contexte de la lutte contre la pauvreté. Il a expliqué qu'on assistait à deux phénomènes contradictoires : les échanges commerciaux étaient facteurs de croissance et donc de réduction de la pauvreté sur le long terme, mais ils risquaient aussi d'aggraver la pauvreté et les inégalités à court terme. Il a souligné qu'il fallait mettre en œuvre des politiques complémentaires, par exemple dans les domaines de l'éducation et en ce qui concerne le marché du travail, pour tirer mieux parti des avantages que pouvait présenter le commerce. Les politiques concernant la mobilité de main d'œuvre et la concurrence étaient particulièrement importantes.

165. M<sup>me</sup> James a fait valoir que les accords commerciaux avaient nui aux pays en développement, puisqu'ils avaient eu une influence sur l'élaboration de politiques nationales qui n'avaient rien à voir avec le commerce, et elle a estimé que ces pays avaient besoin d'espace pour faire progresser leurs propres stratégies de développement. Elle s'est prononcée contre la création de monopoles à la suite du dépôt de brevets, en particulier dans le domaine de la santé et en ce qui concerne les technologies plus respectueuses de l'environnement. Pour l'agriculture, les objectifs des politiques de sécurité alimentaire et les mesures d'aide aux agriculteurs devaient être considérés comme prioritaires par rapport aux politiques commerciales. Par ailleurs, les règles concernant le commerce des services ne devaient pas se solder par une libéralisation forcée de l'offre des services publics.

### **Débat**

166. Un des principaux thèmes abordés concernait la transformation radicale des échanges commerciaux depuis la Conférence de Monterrey, et notamment le développement de chaînes de valeur mondiales et la multiplication des accords commerciaux à des conditions préférentielles et des accords commerciaux mégarégionaux, qui se recoupaient souvent. Le problème de la prolifération des accords régionaux a été examiné, et notamment les disparités entre les règles d'origine, qui donnaient lieu à d'importants frais de transaction.

167. Un débat a ensuite été engagé sur la question de savoir s'il fallait s'intéresser aux volumes des échanges ou à d'autres résultats pour mesurer les retombées du commerce. Plusieurs intervenants ont fait valoir qu'il était toujours préférable que les échanges soient importants, en citant des études empiriques à l'appui de leurs dires. D'autres ont jugé au contraire que cela n'était pas toujours vrai en termes de



croissance et que ce qui importait, c'étaient les résultats obtenus en matière de développement durable.

168. Les effets des subventions agricoles dans les pays développés et leurs répercussions sur les agriculteurs les plus pauvres dans les pays les moins avancés ont été évoqués à plusieurs reprises. Il a été proposé de veiller à ce que l'infrastructure en place dans le secteur des transports facilite les échanges en permettant aux habitants des régions les plus pauvres d'avoir accès à des services publics de qualité et aux marchés.

169. Plusieurs autres sujets ont été abordés, notamment la question de l'incorporation des normes environnementales et sociales dans les accords et politiques commerciales, l'importance du financement du commerce et le fait que la falsification des prix était une composante clef des flux financiers illicites.

#### **Séance 14 : « Comblar les lacunes en termes de données et renforcer les capacités statistiques » (11 décembre 2014)**

170. Le Directeur du McKinsey Global Institute, James Manyika, a ouvert la séance en décrivant la révolution des données qui était en train de se dérouler et le phénomène connexe des mégadonnées.

171. Les participants étaient les suivants : Haishan Fu, Directrice du Groupe de gestion des données sur le développement de la Banque mondiale; Ranjit Tinaikar, Directeur général de la gestion des avoirs à Thomson Reuters; Yesim Sisik, Directeur de la Banque centrale de Turquie; Ronald Jansen, Chef du Service des statistiques du commerce de la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies; Ethan Weisman, Chef adjoint de la Division de la balance des paiements du FMI; Juan Manuel Valle Pereña, Directeur de l'Agence mexicaine pour la coopération internationale au service du développement; et Papa Seck, Spécialiste des statistiques à l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

172. M<sup>me</sup> Fu a présenté le rapport publié récemment par le Groupe consultatif d'experts indépendants sur la révolution des données pour le développement durable. Elle a souligné que de nombreuses régions du monde étaient privées de données essentielles, avec 70 pays ne disposant pas par exemple de données pour suivre les tendances en matière de pauvreté et une trentaine de pays ne conduisant même pas d'enquêtes auprès des ménages. Elle a fait valoir que le secteur privé était le moteur du phénomène de croissance exponentielle des données disponibles auquel on assistait et que cette situation devait être prise en compte par les politiques publiques. Elle a relevé trois priorités : donner aux gouvernements les moyens d'utiliser de nouveaux outils statistiques; promouvoir des investissements intelligents dans les données de développement, tout en empêchant les atteintes aux droits de l'homme et les immixtions dans la vie privée; et renforcer les capacités de production des données à l'échelle nationale.

173. M. Tinaikar a expliqué que les mégadonnées pouvaient aider à surmonter les obstacles freinant les investissements en faveur des objectifs de développement durable. Il était d'avis que les mégadonnées permettaient des analyses plus rapides et plus complexes, autorisant ainsi des investissements plus importants. De nouvelles normes ouvertes permettaient de combiner les indicateurs traditionnels avec d'autres données, comme celles concernant les achats par carte de crédit et

d'autres données non structurées. L'absence de critères fiables pour identifier les investissements durables et déterminer les cotes de solvabilité était à l'origine d'un véritable goulot d'étranglement pour les marchés de la dette. Il a expliqué que des bases de données existaient déjà dans les domaines environnemental et social et en ce qui concerne la gouvernance et qu'il était indispensable qu'elles soient compatibles. Il s'est félicité de l'élargissement de la coopération entre les secteurs public et privé, et a proposé de travailler aux côtés des gouvernements pour s'assurer du respect des dispositions antiblanchiment de capitaux.

174. M. Jansen a décrit le dispositif international des normes, guides et manuels concernant les données économiques et financières et a souligné la nécessité de consentir des investissements à court et à long terme dans les systèmes statistiques pour traiter les nouvelles demandes. Il fallait aussi veiller à ce que les banques centrales, les ministères des finances et les marchés financiers coopèrent plus étroitement, avec les bureaux de statistique faisant office de coordonnateurs. Les mégadonnées ouvraient de nouvelles perspectives. Toutefois, elles ne remplaçaient pas, mais complétaient seulement, les enquêtes traditionnelles, qui étaient rares, mais indispensables, comme points de référence.

175. M. Weisman a souligné que l'on devait pouvoir compter sur des données comparables, intégrées, normalisées et transparentes. Il a déploré l'extrême retard pris en ce qui concerne les statistiques des finances publiques. Il a aussi jugé que des efforts s'imposaient dans de nombreux pays pour améliorer la qualité des statistiques de base. Il a par ailleurs fait valoir que les institutions internationales pourraient faciliter la coopération entre secteurs public et privé en établissant des normes que le secteur privé serait en mesure de respecter. Il a annoncé que le FMI lançait une initiative concernant la mise en ligne gratuite de données : à compter de janvier 2015, toutes les données du FMI qui étaient déjà en ligne pourraient être consultées gratuitement.

176. M<sup>me</sup> Sisik a déclaré que la crise financière avait révélé que l'on devait pouvoir compter sur des données de meilleure qualité, disponibles en temps voulu et davantage comparables. Il était urgent de produire de nouveaux ensembles de données internationales sur l'origine et la destination des flux financiers, ventilées selon le montant et le type d'instruments, mais il fallait aussi obtenir les bonnes données auprès des bons répondants dans le secteur privé.

177. M. Valle a évoqué l'expérience du Mexique en ce qui concerne la communication de données sur la coopération Sud-Sud. Il a souligné l'importance de la transparence pour les citoyens en précisant que, du point de vue de l'élaboration des politiques, il fallait savoir tirer parti des enseignements acquis dans un souci d'efficacité. Comme la coopération Sud-Sud revêtait la forme d'activités de renforcement des capacités et d'initiatives d'assistance technique, des problèmes de quantification et d'évaluation se posaient. Il était difficile de prendre la mesure des échanges d'expériences car ils n'étaient pas seulement le fait des organismes d'aide. Le cadre juridique en place était d'une importance cruciale pour la transparence, et le Mexique appuyait le Partenariat pour un gouvernement transparent.

178. M. Seck a évoqué les progrès accomplis en ce qui concerne la production de statistiques ventilées selon le sexe. Il a averti qu'il ne fallait pas confondre les statistiques sur la problématique hommes-femmes et les données ventilées par sexe. Dans le domaine du financement, on constatait un manque de données sur le travail non rémunéré effectué par les femmes, ainsi que sur la propriété et la création

d'entreprise chez les femmes. L'application de données inutilisées serait une solution facile, mais les gouvernements devaient investir davantage dans l'analyse des données et des conditions d'accès ouvert. La collecte de statistiques sur la problématique hommes-femmes n'avait de base juridique que dans un pays sur sept, et il était important de comprendre l'impact des budgets et des crédits prévus sur les hommes et les femmes, respectivement.

### **Débat**

179. Les participants ont souligné l'importance des partenariats entre secteurs public et privé pour la production de données. Le secteur privé semblait prêt à coopérer, mais la communauté statistique mondiale devait établir des normes sur lesquelles il puisse s'aligner en ce qui concerne les données ouvertes. Les partenariats entre secteurs public et privé ne devaient pas être considérés comme une autre voie de résultats mais comme des instruments permettant de trouver des synergies.

180. Les participants ont également discuté de l'amélioration de la granularité des données sur les flux financiers, en citant en exemple le travail du FMI sur les identifiants juridiques mondiaux. Ils ont aussi évoqué à cet égard le problème de l'absence de données sur les propriétaires réels dans les registres du commerce. Les autres sujets abordés avaient trait à l'origine et la destination de l'information et aux données géographiques infranationales sur l'investissement direct étranger, ainsi qu'à la ventilation des données sur les instruments de créance publics et privés selon les devises, les échéances et les taux d'intérêt.

181. Les problèmes du caractère privé et de la confidentialité des données ont également été abordés. Il a été souligné que la mise en place de protections juridiques solides en ce qui concerne la sécurité des données et leur caractère privé était un moyen d'obtenir la confiance des citoyens et des entreprises dans les initiatives de collecte de données. Dans le même temps, l'impossibilité de partager les données concernant les particuliers et les entreprises risquait d'empêcher d'importantes activités, par exemple en ce qui concerne le contrôle des écarts bilatéraux entre les pays d'origine et les pays d'accueil des investisseurs directs étrangers ou la vérification des statistiques du commerce.

182. Certains ont souhaité voir une augmentation des investissements, y compris en termes d'aide publique au développement, dans les capacités et les bureaux de statistique nationaux pour aider les pays à obtenir des données et informations de base.

183. L'attention a aussi été appelée sur d'autres domaines dans lesquels on déplorait des lacunes en termes de données, y compris les transactions d'entreprise à entreprise et de pair à pair, les critères permettant de comprendre les biais dans le cas des mégadonnées, les statistiques de l'environnement, la prise en compte du handicap comme facteur de ventilation, les données sur la durabilité des entreprises ou les indices obligataires verts, les données sur les investissements philanthropiques, et les possibilités d'investissement et règles suivies dans ce domaine.

### **Séance 15 : « Gouvernance propice au développement, y compris la gouvernance économique mondiale » (11 décembre 2011)**

184. Dans ses observations liminaires, Olav Kjørven, Directeur de la Division des partenariats publics du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, a donné le ton en

soulignant qu'il fallait améliorer l'efficacité des dispositifs de gouvernance aux niveaux local et mondial, face à l'alourdissement de l'empreinte écologique, l'aggravation des troubles sociaux et l'intensification de la concurrence entre les pays et les autres acteurs.

185. Les participants à la table ronde étaient les suivants : Barney Frank, ancien membre du Congrès des États-Unis; Simone Monasebian, Directrice du bureau de New York de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime; Aleksei Mozhin, Directeur exécutif du FMI (Fédération de Russie); l'Ambassadeur Eduardo Galvez, Directeur général des affaires multilatérales au Gouvernement chilien; Alexia Latortue, Sous-Secrétaire adjointe au développement international au Département du Trésor des États-Unis; et Roberto Bissio, Directeur exécutif de l'Institut du tiers monde (Uruguay).

186. M. Frank a observé que, de manière générale, les États-Unis et l'Europe avaient tendance à prendre leurs distances avec le multilatéralisme et que les États se montraient de moins en moins prêts à renoncer à une partie de leur souveraineté dans l'intérêt de la coopération internationale. Le sentiment de mécontentement général au sein de la population était motivé par le creusement des inégalités au sein des pays. Aux États-Unis, le scepticisme à l'égard de l'aide aux pays étrangers allait croissant. Par ailleurs, il serait difficile de conserver l'appui des personnes ayant des valeurs libérales lorsqu'il s'agissait de verser une aide extérieure à des pays violant des droits de l'homme fondamentaux. M. Franck a en outre invité les pays à ne pas recourir à des instruments financiers complexes, qui étaient mal compris, et a souligné l'importance des réglementations et des institutions nationales.

187. M<sup>me</sup> Monasebian a proposé de répertorier et faire connaître les initiatives qui s'étaient avérées être un succès afin de convaincre les pays de renoncer à une partie de leur souveraineté. Un bon exemple à cet égard était la Convention des Nations Unies contre la corruption, qui avait introduit des notions essentielles telles que les mécanismes d'examen critique par les pairs. Le mécanisme d'examen de la Convention concernait 173 États, dont plus de la moitié avait déjà achevé le processus. Cet examen permettrait d'adapter l'assistance technique fournie dans le cadre de la Convention aux besoins particuliers des pays et de faire intervenir une grande diversité de parties prenantes.

188. M. Mohzin a relevé que la réforme des quotes-parts et de la gouvernance du FMI était retardée en raison du refus du Congrès des États-Unis de ratifier le programme de réformes de 2010. Il a indiqué que le processus en cours visant à déterminer les quotes-parts était plus transparent que le précédent et qu'il utilisait une formule linéaire comprenant quatre variables : le PIB (à hauteur de 50 %), l'ouverture de l'économie (30 %), les variations économiques (15 %) et les réserves (5 %). Le facteur de l'ouverture désavantageait les grands pays et jouait en faveur des petits pays dotés d'une économie ouverte. On ne pouvait pécher par optimisme et s'attendre à beaucoup de changement dans le contexte économique mondial actuel.

189. M. Galvez a mis en avant l'importance d'un environnement mondial propice à des politiques nationales visant une croissance durable. Il a insisté sur le fait que les chefs d'État devraient participer à la Conférence d'Addis-Abeba et qu'il ne faudrait pas y perdre de vue les problèmes systémiques. Il s'est dit favorable à une réforme des institutions mondiales lorsque cela s'avérait nécessaire. En outre, il a appelé les États Membres à ne pas prendre de décisions hors du cadre des institutions universelles. Il a également souligné que la Conférence de Monterrey n'avait pas

porté sur le financement des objectifs du Millénaire pour le développement, mais plutôt sur le soutien à apporter aux pays en vue de la réalisation de leurs objectifs dans un cadre plus large, y compris par le commerce et par d'autres moyens de mise en œuvre.

190. M<sup>me</sup> Latortue a fait remarquer que la gouvernance économique mondiale continuait d'évoluer. Elle s'est dite consciente de la nature fragmentaire de l'architecture multilatérale et de l'absence de progrès dans certains domaines de la réforme. Cependant, bon nombre de réformes importantes avaient été mises en œuvre. Un autre changement de taille était que les pays émergents versaient des fonds à des mécanismes de prêt à des conditions libérales. Le G20 serait un forum d'une importance clef pour débattre des questions économiques mondiales, mais les difficultés rencontrées par les petits pays devaient également être examinées. Il fallait peut-être faire des compromis en termes de représentation et d'efficacité. Il importait aussi de prendre en considération les questions de valeurs et de normes communes, par exemple, dans le domaine des droits de l'homme, de l'environnement et de la passation des marchés.

191. M. Bissio a évoqué les impératifs en matière de gouvernance pour les partenariats entre secteur public et secteur privé. Il a présenté des études menées par des pays de l'OCDE, qui ont révélé que ces partenariats étaient plus onéreux que les projets publics traditionnels, et a donc mis en garde contre leur utilisation dans les pays en développement. Il a instamment prié les États Membres d'envisager d'autres possibilités afin de mobiliser des ressources pour financer les infrastructures et a souligné la nécessité d'accroître la transparence et de renforcer les mesures de contrôle en ce qui concerne le financement mixte, ainsi que d'exercer le devoir de diligence avant la conclusion de partenariats entre secteurs public et privé. Il a en outre expliqué que, lorsque les gouvernements devaient faire des coupes budgétaires, ils ne pouvaient pas supprimer ces partenariats car ce serait pour eux prendre le risque de s'exposer à des litiges entre investisseurs et États.

### **Débat**

192. Plusieurs États Membres ont souligné qu'il fallait assurer une meilleure représentation des pays en développement dans la gouvernance économique mondiale. Ils ont lancé un appel en faveur d'une réforme des institutions financières internationales, en faisant valoir qu'il fallait une marge de manœuvre dans le cas des pays en développement. Outre la question de la représentation, le rôle de la transparence et de l'application du principe de responsabilité en matière de gouvernance a été mis en relief.

193. Il en a été de même pour l'importance de l'état de droit et des appels ont été lancés en faveur d'un renforcement de la coopération en vue de prévenir l'évasion fiscale et les flux financiers illicites. Les États Membres ont demandé quelles étaient les mesures concrètes que la Conférence pourrait promouvoir afin de lutter contre la corruption et de favoriser la stabilité dans l'intérêt de l'entreprenariat, de l'innovation et de l'investissement.

194. Certains États Membres ont souligné que le G20 et le Groupe des Sept devaient tenir compte des intérêts des petites économies. Des représentants de la société civile ont proposé que, plutôt que les gouvernements attendent que le G20 ou le Conseil de stabilité financière se tournent vers eux, le dialogue multipartite

engagé dans le cadre des activités ayant trait au financement du développement soit renforcé par la tenue de réunions régulières rassemblant toutes les parties prenantes.

195. Les représentants des milieux d'affaires ont émis l'idée que davantage de pays devraient adopter les normes de la Société financière internationale. Il a en outre été recommandé de suivre une approche équilibrée concernant les partenariats entre secteur public et secteur privé et d'examiner les options visant à améliorer leur mise en œuvre, y compris le recours à l'aide publique au développement en vue de mobiliser des fonds privés et de renforcer les capacités nationales de formulation et d'exécution de projets.

#### **Séance 16 : « Enseignements tirés des partenariats » (12 décembre 2014)**

196. Birima Mangara, Ministre délégué à l'économie, aux finances et au plan (Sénégal) a prononcé un discours d'ouverture. Il a parlé de l'importance de la formulation, à l'échelle nationale, de stratégies de financement du développement durable, à l'appui des ambitions des pays en matière de développement, en prenant comme exemple le « Plan Sénégal Émergent ». Ces stratégies devaient être ouvertes à tous et intégrer les trois piliers du développement durable. Le Plan puisait dans plusieurs sources de financement, y compris la coopération internationale, les mécanismes de financement novateurs et les partenariats entre secteur public et secteur privé. Il avait notamment mené à la création d'un fonds d'investissement stratégique et d'une banque nationale de développement. Compte tenu de l'importance des transferts de fonds vers le Sénégal, les responsables de l'élaboration des politiques espéraient mettre au point des mécanismes permettant d'optimiser leurs retombées en matière de développement.

197. La séance était animée par Barry Herman, maître de recherche invité dans le cadre du programme de troisième cycle en relations internationales à la New School de New York, qui a mis l'accent sur la différence entre le partenariat mondial pour le développement, tel qu'il était évoqué dans l'objectif 8 du Millénaire pour le développement et dans le Consensus de Monterrey, et les partenariats qui revêtaient un caractère multipartite et avaient été mis en place pour répondre à des priorités ou à des objectifs précis.

198. La séance a été l'occasion d'entendre des exposés de Jeffrey D. Sachs, Directeur du Earth Institute de l'Université de Columbia; Naoko Ishii, Directrice générale et Présidente du Fonds pour l'environnement mondial; Mercy Ahun, Représentante spéciale auprès des pays bénéficiaires de l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination; et Nick York, Directeur des évaluations nationales, institutionnelles et mondiales au Groupe indépendant d'évaluation de la Banque mondiale.

199. M. Sachs a souligné qu'un financement public international restait nécessaire et ne pouvait être remplacé par des financements privés. Après avoir insisté sur la complémentarité entre financement public et financement privé, il a axé son exposé sur trois types de partenariats entre secteur public et secteur privé : les partenariats pour la prestation des services à l'intention des pauvres, tels que GAVI et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (dans le cadre desquels les entreprises privées collaboraient étroitement avec le secteur public et les organismes de financement public), qui pourraient être appliqués à d'autres secteurs, comme celui de l'éducation; les partenariats en faveur d'un profond changement technologique (dans le cadre desquels la participation du secteur public

était une condition essentielle à la réalisation de progrès technologiques); et les partenariats en faveur du développement à grande échelle de systèmes et d'infrastructures en matière d'énergie (dans le cadre desquels le secteur public devait guider l'investissement privé). La Conférence serait une occasion unique de définir ce type de partenariats et de débloquer des fonds aux fins des investissements pour le développement durable.

200. M<sup>me</sup> Ishii a retracé l'historique du Fonds pour l'environnement mondial, qui assurait les services requis par plusieurs accords multilatéraux sur l'environnement, en appelant l'attention sur l'expérience qu'il avait acquise en matière de partenariats entre le secteur public et le secteur privé. Elle a suggéré que ces partenariats pourraient jouer un rôle de premier ordre dans trois domaines clefs : les systèmes d'énergie, les agglomérations urbaines et l'utilisation des terres. En particulier, ils permettraient de réduire les risques courus par le secteur privé et de faciliter l'innovation et l'investissement; de briser les cloisonnements au sein des gouvernements et de contribuer à l'intégration des questions de préservation de l'environnement dans les politiques nationales; et de favoriser l'offre de biens publics mondiaux, notamment dans les domaines du climat et des océans.

201. M<sup>me</sup> Ahun a présenté les résultats obtenus par GAVI, qui illustraient la réussite d'un modèle unique de partenariats internationaux entre le secteur public et le secteur privé en faveur des pays les plus pauvres et les plus touchés par des conflits. GAVI appuyait les priorités et les plans nationaux, tout en appliquant les recommandations de l'Organisation mondiale de la Santé, et adoptait ainsi une approche axée sur les pays. Elle s'attachait particulièrement à soutenir les pays radiés de la liste des pays les moins avancés et à faciliter leur transition vers l'autofinancement, une fois que cela était envisageable. En outre, GAVI aidait à façonner le marché mondial de la vaccination grâce à un financement à grande échelle, ce qui lui permettait de fournir des vaccins à moindre coût. En plus de travailler avec le secteur privé, elle coopérait étroitement avec le système des Nations Unies, la société civile et des philanthropes privés.

202. M. York a présenté les conclusions de 23 évaluations de partenariats réalisées par la Banque mondiale. Il a fait observer que les partenariats constituaient des occasions de mettre à profit les atouts et les compétences des parties prenantes et étaient souvent efficaces pour attirer l'attention sur des questions spécifiques. Toutefois, on s'inquiétait de l'importance de la fragmentation entre les divers partenariats, du manque de prise en main des programmes par les pays et de leur piètre alignement sur les priorités nationales, et de la faiblesse des structures de gouvernance et de contrôle. Il a suggéré qu'une plus grande discipline était nécessaire à la mise en place de nouvelles structures et que celles-ci devraient peut-être comporter des clauses de rendez-vous. Il a également demandé que des normes communes soient établies en termes de transparence et d'application du principe de responsabilité.

### **Débat**

203. Les opinions des participants différaient quant à la contribution potentielle des partenariats nationaux entre secteur public et secteur privé, souvent employés dans le domaine de l'infrastructure, au financement du programme de développement pour l'après-2015. Il a été fait mention de réussites et de échecs. D'aucuns ont prévenu que les modalités qui avaient échoué dans les pays développés avaient peu

de chances d'aboutir dans les pays en développement et qu'il était peu probable que le secteur privé investisse dans des domaines pour lesquels il ne pourrait compter sur un retour, tels que le secteur éducatif.

204. Plusieurs représentants ont souligné qu'il importait d'aligner les activités menées dans le cadre des partenariats mondiaux sur les priorités nationales. Il est aussi apparu essentiel de mettre à profit les systèmes nationaux. Certains ont appelé à une plus grande transparence et à l'amélioration de la qualité des données pour pouvoir plus efficacement évaluer les résultats. Il a été proposé que la Conférence soit l'occasion d'établir des directives et des principes de bonne pratique concernant les partenariats – qu'il s'agisse des partenariats traditionnels entre secteurs public et privé axés sur des projets ou des partenariats multipartites mondiaux.

205. On s'est accordé à dire que les deux types d'approches, bilatérales et multilatérales, avaient un rôle à jouer dans la coopération au service du développement. Toutefois, certains participants ont émis l'avis que le renforcement des approches multilatérales pourrait rendre plus efficace cette coopération, sans qu'il soit nécessaire de mettre en place un grand nombre de nouvelles institutions.

#### **Séance 17 : « Processus de suivi » (11 décembre 2014)**

206. Alexander Trepelkov, Directeur du Bureau du financement du développement du Département des affaires économiques et sociales, animait la séance. Dans ses observations liminaires, il a brossé un tableau général de l'évolution du suivi du financement du développement depuis les Conférences de Monterrey et de Doha. Il a souligné que le dialogue multipartite était une des caractéristiques de ce processus, mais que celui-ci s'essouffait. Des propositions de réforme étaient restées lettres mortes faute de consensus politique. Il fallait à cet égard mettre en place un suivi efficace de la mise en œuvre des accords qui seraient conclus à Addis-Abeba.

207. La séance a été l'occasion d'entendre des exposés de María Castro, ancienne Ministre des finances du Guatemala; Amar Bhattacharya, maître de recherche du Programme « économie mondiale et développement » à la Brookings Institution; et Oscar de Rojas, Directeur des partenariats mondiaux et professeur d'études internationales et d'études des Nations Unies à la Long Island University.

208. M<sup>me</sup> Castro a affirmé que le financement du développement devrait être considéré comme un moyen de mettre en œuvre le programme de développement durable pour l'après-2015. La Conférence devait voir l'accent mis sur le financement public national. L'ONU pouvait jouer un rôle clef dans la promotion de la coopération internationale en vue de prévenir l'évasion fiscale et de garantir la participation des pays les moins avancés au processus. Il fallait instaurer des partenariats institutionnels, notamment avec les nouvelles institutions financières. Pour orchestrer un suivi plus efficace, il faudrait consolider le partenariat entre l'ONU et les institutions de Bretton Woods afin d'allouer des ressources suffisantes au financement du développement durable.

209. M. Bhattacharya a déclaré que c'était à l'échelle nationale qu'il fallait avant tout agir, non seulement par la mobilisation de ressources intérieures, mais aussi en aiguillant les pays dans leurs aspirations. Il faudrait établir un cadre réglementaire et des politiques fiscales, instaurer des partenariats entre secteur public et secteur privé, suspendre les subventions qui n'étaient pas efficaces et garantir la viabilité des mesures prises. Une action collective au niveau international serait



indispensable pour appuyer les initiatives nationales et établir des dispositifs d'application du principe de responsabilité. La Conférence d'Addis-Abeba pouvait être l'occasion de renforcer le dispositif de suivi si tous les acteurs prenaient part aux activités ayant trait au financement du développement. Dans l'ensemble, le suivi devrait être considéré comme un processus continu, et non comme subordonné à la tenue de conférences à intervalles de quelques années.

210. M. de Rojas a relevé qu'en dépit des tentatives menées en ce sens par le passé, le financement du développement n'incluait pas de mécanisme de suivi solide. Il a estimé que la meilleure solution au problème du suivi consisterait à confier la responsabilité du contrôle et du suivi à une commission technique spéciale du Conseil économique et social. Il a insisté sur le fait que les questions systémiques feraient partie intégrante du financement du développement, en particulier la question de la cohérence du système monétaire et financier international aux fins de l'appui au développement. Du fait de sa composition universelle, l'ONU serait mieux à même de garantir une approche participative légitime. Le succès des initiatives de financement du développement pour régler les problèmes systémiques jetterait les bases de la réussite du programme de développement pour l'après-2015.

### **Débat**

211. Nombre de délégations ont souligné qu'il fallait considérer la Conférence d'Addis-Abeba comme une contribution majeure au programme de développement pour l'après-2015 et veiller à ce que le suivi du financement du développement soit pris en compte dans son cadre de contrôle et d'application du principe de responsabilité.

212. Plusieurs intervenants ont attiré l'attention sur les difficultés rencontrées pour obtenir les données nécessaires afin de contrôler la bonne application des mesures prévues. L'efficacité du mécanisme de suivi bénéficierait grandement du renforcement des capacités en matière de collecte et de traitement des données. Il a été proposé de créer un fonds mondial en vue d'appuyer ces capacités au niveau national.

213. Les représentants de la société civile ont appelé à la mise en place d'un dispositif solide d'application du principe de responsabilité, qui permettrait d'amener les gouvernements à répondre de leurs actes tant aux autres pays qu'à la société civile. On a fait observer qu'il ne fallait pas surcharger les pays en développement et que le dispositif devait reposer sur six principes : participation, droits de l'homme, équité, transparence, accès à la justice et au droit, et responsabilisation.

214. Les représentants des milieux d'affaires ont quant à eux affirmé l'importance du lien entre les administrations nationales et locales s'agissant de l'application du principe de responsabilité. Ils ont aussi souligné le rôle de la technologie aux fins de la diffusion des données relatives aux projets réussis et aux fins du contrôle.

## **V. Conclusion**

215. Les deux cofacilitateurs des préparatifs de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement ont remercié tous les participants de leur contribution aux délibérations. Ils ont réitéré l'importance de la Conférence, qui constituait une étape importante vers la réussite du sommet pour

l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, qui se tiendrait en septembre 2015.

216. Dans leurs observations finales, ils ont rappelé quelques-uns des principaux points examinés pendant les huit jours qu'avaient duré les séances de fond informelles tenues entre octobre et décembre 2014 :

a) La Conférence d'Addis-Abeba devait permettre d'en finir avec le travail resté inachevé depuis le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha sur le financement du développement, et de s'attaquer aux nouveaux problèmes;

b) La mobilisation et l'utilisation efficace de toutes les sources de financement aux fins du développement durable, notamment les financements nationaux et internationaux, publics, privés et mixtes, revêtaient une importance capitale. Toutes les sources devaient se compléter entre elles. L'aide publique au développement resterait essentielle mais ne serait pas suffisante compte tenu de l'ampleur du programme;

c) Il fallait tenir compte, lors des préparatifs de la Conférence d'Addis-Abeba, de la vision globale du développement durable présentée dans le document final adopté à l'issue de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui mettait l'accent sur l'élimination de la pauvreté et l'intégration des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable; ainsi que de la proposition concernant les objectifs de développement durable;

d) La Conférence d'Addis-Abeba devait s'inscrire dans le prolongement de la Conférence de Monterrey, tout en incluant des éléments nouveaux, comme la durabilité et l'universalité. À cet égard, les déficits de financement dans des domaines clefs du développement durable, tels que l'infrastructure, les petites et moyennes entreprises, l'innovation et les technologies non polluantes, avaient été mis en avant.

217. Les cofacilitateurs ont pris note des propositions concrètes faites dans de nombreux domaines pendant les séances de fond informelles, qui pouvaient contribuer à l'établissement d'un cadre stratégique solide pour le financement du développement durable, y compris des objectifs de développement durable. Ils ont souligné que la priorité serait l'obtention d'un accord sur le cadre actualisé et sur les réalisations concrètes attendues.